



# BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 115 (2016), p. 299-324

Émilie Martinet

La structure administrative du 14e nome de Haute Égypte et le développement de l'administration supra-provinciale sous la VIe dynastie

#### Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

#### Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

#### Dernières publications

9782724711899	<i>BCAI 40</i>	
9782724711288	<i>Karnak-Nord XI</i>	Colin Hope
9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)
9782724711615	<i>Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes</i>	Sylvie Cauville, Oussama Bassiouni, Matjaž Kačičnik, Bernard Lenthéric

# La structure administrative du 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte et le développement de l'administration supra-provinciale sous la VI<sup>e</sup> dynastie<sup>1</sup>

ÉMILIE MARTINET\*

LE 14<sup>e</sup> NOME de Haute Égypte se distingue de la plupart des autres nomes, tant par le nombre élevé de personnes répertoriées<sup>2</sup> que par l'importance du rang détenu par les plus hauts fonctionnaires qui y ont été inhumés sous la VI<sup>e</sup> dynastie<sup>3</sup>. De plus, ces derniers disposaient des réseaux d'influence les plus étendus de la Haute Égypte<sup>4</sup>. Néanmoins, avant cette dynastie, seuls les indices d'une colonisation relative à la présence de domaines

\* Université Paul-Valéry Montpellier III.

1 Je tiens à remercier Nicolas Grimal et Pierre Tallet pour leurs relectures.

2 Un peu plus de 200 personnes portant au moins un titre sont attestées dans le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte. Ce chiffre tient compte des propriétaires des tombes et des autres titulaires d'une charge représentés sur les parois de ces tombes. Cf. *Nfr-kꜣw*: G. LEGRAIN, « Notes archéologiques prises à Gebel Abou Fodah », *ASAE* 1, 1900, p. 13 (A et B); *Ppꜣi-ꜥḥ(wr)*: A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *Quseir el-Amarna. The Tombs of Pepy-ankh and Khewen-wekh*, ACE Reports 1, Sydney, 1989, p. 27-32, pl. 26ab, 27, 28; *Hw.n-wḥl Tꜣi*: *ibid.*, p. 33-57, pl. 32, 34-35, 36ab, 37-41, 44-45, 46ab; *Ppꜣi-ꜥḥ*: A.M. BLACKMAN, M.R. APTEDE, *The Rock Tombs of*

*Meir* V, ASE 28, Londres, 1953, p. 60; *Ppꜣi-ꜥḥ* / *Hnꜣi-km*: *ibid.*, pl. 15-21, 22, 1, 24-34, 36-43, 50, 57; *Ppꜣi-ꜥḥ-hꜣi-ib* / *Nfr-kꜣ* / *Hnꜣi*: N. KANAWATI, *The Cemetery of Meir I. The Tomb of Pepyankh the Middle*, ACE Reports 31, Oxford, 2012, p. 11-66, pl. 1-93; A.M. BLACKMAN, *The Rock Tombs of Meir* IV, ASE 25, Londres, 1924, p. 1-19, pl. 3-4, 4 A, 6-9, 11-12, 14-17, 19; *Mnꜣ* ou *Mnꜣ*: A.M. BLACKMAN, M.R. APTEDE, *op. cit.*, p. 58-59, pl. 47, 1, 47, 2, 48, 2; *Ni-ꜥḥ-pꜣi(mꜣi-r)-km*: *ibid.*, p. 1-15, pl. 4-15, 52, 2; *Nnkꜣ*: *ibid.*, p. 60, pl. 49, 1; *Pḥ-šps*: A. KAMAL, « Rapport sur les fouilles de Saïd Bey Khachaba au Déir-el-Gabraoui », *ASAE* 13, 1914, p. 175; *Hꜣi-km*: *ibid.*, p. 10; *Tꜣw*: A. KAMAL, *op. cit.*, p. 166-167, fig. 15, p. 166.

3 Par exemple, *Ppꜣi-ꜥḥ-hꜣi-ib*, qui a atteint le rang de *iri-p ꜥ*, a exercé les charges de vizir, de directeur de Haute Égypte et de directeur d'au moins un service central. Il était également chargé de la gestion du temple d'Hathor. Cf. N. KANAWATI, *op. cit.*, pl. 75a-b, 76, 83-87; A. KAMAL, « Le tombeau nouveau de Méir », *ASAE* 15, 1915, p. 252-256.

4 Dans une récente publication de 2012, N. Kanawati (*op. cit.*, p. 19-24) a répertorié 97 personnages dans la tombe de *Ppꜣi-ꜥḥ-hꜣi-ib*, qu'ils portent ou non un titre et qui n'ont pas de lien de parenté avéré avec celui-ci.

funéraires subsistent dans le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte<sup>5</sup>. Un véritable développement a lieu à partir du début de la VI<sup>e</sup> dynastie sous l'impulsion de la capitale, en lien avec des changements environnementaux<sup>6</sup>.

L'analyse des titulatures des fonctionnaires de ce nome contribue à mettre en évidence les particularités du système administratif et des élites de cette province. De récents travaux portant sur différentes charges de l'administration durant l'Ancien Empire, la Première Période intermédiaire et le Moyen Empire<sup>7</sup> témoignent de l'utilité de la prosopographie, associée à l'étude de l'ensemble des sources à notre disposition, pour la compréhension du système administratif en Égypte ancienne. En ce qui concerne le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte, les recherches antérieures ont essentiellement été consacrées au niveau supérieur de la hiérarchie<sup>8</sup>. Néanmoins, la prise en compte de l'ensemble de la hiérarchie administrative et de la place du temple local, ainsi que l'étude des interactions entre la capitale et le nome apportent des données essentielles qui favorisent la compréhension de l'organisation de cette province. Ainsi, l'étude détaillée des titulatures des personnes qui appartiennent à l'entourage des plus hauts fonctionnaires de ce nome permet de définir leurs domaines de compétence et de préciser la nature de la structure administrative<sup>9</sup>. Par ailleurs, l'analyse des titres détenus par certains membres de ces réseaux égocentrés<sup>10</sup> contribue à mettre en évidence le processus par lequel le fonctionnaire principal a pu acquérir une position plus élevée dans la société.

Afin d'évaluer le rôle de Meir dans l'administration supra-provinciale durant la VI<sup>e</sup> dynastie, il est nécessaire de prendre en compte le degré d'intégration des élites à la structure administrative de l'État, la présence ou non d'élites aux charges différenciées, ainsi que le lieu d'exercice

5 R.A. GILLAM, «From Meir to Quseir el-Amarna and Back Again: The Cusite Nome in Sat and on the Ground» in A. Woods, A. McFarlane, S. Binder (éd.), *Egyptian Culture and Society: Studies in Honour of Naguib Kanawati*, CASAE 38,1, Le Caire, 2010, p. 132; A. FAKHRY, «The Excavation of Snefru's Monuments at Dahshur. Second Preliminary Report», *ASAE* 52 (2), 1954, p. 577-583, fig. 5, pl. IX.A; *id.*, *The Monuments of Sneferu at Dahshur II. The Valley Temple*, part I. *The Temple Reliefs*, Le Caire, 1961, p. 34, fig. 15; P. MONTET, *Géographie de l'Égypte ancienne* II, Paris, 1961, p. 141-145; H.K. JACQUET-GORDON, *Les Noms de domaines funéraires sous l'Ancien Empire égyptien*, BdE 34, Le Caire, 1962, p. 132, n° 38, p. 132, n° 39, p. 132, n° 40, p. 157, n° 25; L. BORCHARDT, *Das Grabdenkmal des Königs Ne-User-Re'*, Leipzig, 1907, p. 68-69, pl. 15.

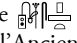
6 R.A. GILLAM, *op. cit.*, p. 136-139.

7 Cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten der ägyptischen Zentralverwaltung zur Zeit des Mitt-*

*leren Reiches. Prosopographie, Titel und Titelreihen*, Achet Az, Berlin, 2003; S. DESPLANCQUES, *L'institution du Trésor en Égypte. Des origines à la fin du Moyen Empire*, IEA 2, Paris, 2006; E. VANDE WALLE, *S3b Corpus I*, Bruxelles, 2013 (version 4). Disponible sur: [http://www.academia.edu/2387751/sAb\\_Corpus\\_I](http://www.academia.edu/2387751/sAb_Corpus_I), consulté le 20/10/2014.

8 E. MARTIN-PARDEY, *Untersuchungen zur Provinzialverwaltung bis zum Ende des Alten Reiches*, HÄBI, Hildesheim, 1976, p. 117-118, 125; *id.*, «Richten im Alten Reich und die sr-Beamten» in B.M. Bryan, D. Lorton (éd.), *Essays in Egyptology in Honor of Hans Goedicke*, San Antonio, 1994, p. 159-160; N. KANAWATI, *The Egyptian Administration in the Old Kingdom. Evidence for its Decline*, Warminster, 1977, p. 52-54, 71; *id.*, *Governmental Reforms in Old Kingdom Egypt*, Warminster, 1980, p. 50, 66-67, 74, 91, 93, 96; *id.*, «The Chronology of the Overseers of Priests at El-Qusiya in the Sixth Dynasty», *GM* III, 1989, p. 77; R.A. GILLAM, *op. cit.*, p. 132-136; N. KANAWATI, «Chronology of the

Old Kingdom Nobles of El-Qusiya Revisited» in Z. Hawass, P. Der Manuelian, R.B. Hussein (éd.), *Perspectives on Ancient Egypt. Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, Le Caire, 2010, p. 213-215; S. POLET, «Généalogie et chronologie chez les nobles de Meir et de Koçeir à l'Ancien Empire», *SEP* 5, 2008, p. 81-94; E. MARTINET, *Le nome sous l'Ancien Empire*, Paris, 2011, p. 204-208.

9 Cf. E. MARTINET, «Note sur le titre  "scribe du nome" à la fin de l'Ancien Empire», *GM* 243, 2014, p. 33-42.

10 Concernant le concept de réseau égocentré, c'est-à-dire le réseau personnel, cf. P. MERCKLÉ, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, 2011 (2<sup>e</sup> éd.), p. 30-35. Le réseau personnel est défini comme un «ensemble formé d'un individu, des individus qui sont en relation directe avec lui, et des relations que ces individus entretiennent les uns avec les autres» (*ibid.*, p. 32).

de certaines hautes charges. À l'aide de ces éléments, il sera possible de déterminer quel nome de Haute Égypte présente le plus de points communs avec le fonctionnement administratif de la province de Meir. En effet, l'élaboration d'une typologie des nomes contribuant à montrer l'importance de l'étude des particularismes locaux est essentielle. Au-delà de l'attention accordée aux spécificités de la structure administrative du nome de Meir, l'étude de ce centre majeur en Haute Égypte permet également de définir les grandes tendances de la politique provinciale des rois de la VI<sup>e</sup> dynastie. Celle-ci se caractérise notamment par la structuration d'un échelon supra-provincial, surtout à partir du règne de Mérenrê<sup>11</sup>.

Partant de l'ensemble de ces données, il s'agira de définir les moyens par lesquels le pouvoir central a favorisé les élites du 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte, et, de façon plus globale, de mettre en évidence les stratégies utilisées par la monarchie pour essayer d'exercer un contrôle sur les provinces à partir de la VI<sup>e</sup> dynastie.

## Les caractéristiques des élites du 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte sous la VI<sup>e</sup> dynastie

### *Des hauts fonctionnaires polyvalents et qui ont participé aux affaires du royaume*

#### • Cheikh Atiyah

*Nfr-k3w*, inhumé à Cheikh Atiyah, détient la charge de *im̄-r hm(w)-ntr*, « directeur des prêtres »<sup>12</sup>. Comme les dignitaires enterrés à Qoseir el-Amarna, il n'a pas exercé la fonction de directeur de la Haute Égypte ni le vizirat. Toutefois, il était intégré à l'administration centrale en tant que *im̄-r zš(w) pr hr̄i(w)-[wdb ?]*, « directeur des scribes du bureau des chargés de la [réversion des offrandes ?] »<sup>13</sup>. Le *pr hr̄i(w)-wdb* fait partie des quatre bureaux qui dépendaient du *im̄-r zš(w) 'nzw*, « directeur des scribes des Archives royales »<sup>14</sup> et qui intervenaient en province<sup>15</sup>. P. Andrassy définit le *pr hr̄i(w)-wdb*, qui est cité dans les décrets Coptos B<sup>16</sup>, C<sup>17</sup> et D<sup>18</sup> émis par Pépi II, comme une institution centrale responsable de la rentrée des taxes et des travailleurs et en rapport étroit avec les autres bureaux mentionnés dans

<sup>11</sup> K. BAER, *Rank and Title in the Old Kingdom. The Structure of the Egyptian Administration in the Fifth and Sixth Dynasties*, Chicago, 1960, p. 297-298. K. Baer met en évidence l'existence d'une phase de décentralisation administrative sous les règnes de Mérenrê et Pépi II, qui a été étendue jusqu'aux nomes du milieu de la Haute Égypte. En raison de la multiplication des charges les plus importantes mentionnées dans les tombes de hauts fonctionnaires inhumés en province, N. Kanawati considère qu'une phase de décentralisation, avec exercice des charges à l'endroit où elles sont attestées, a eu lieu à partir du

règne de Mérenrê et s'est amplifiée sous le règne de Pépi II. Cf. N. KANAWATI, *Governmental Reforms in Old Kingdom Egypt*, Warminster, 1980, p. 44-55, 75-78, 129-130; *id.*, *Akhmim in the Old Kingdom*, Part I: *Chronology and Administration*, ACE Studies 2, Sydney, 1992, p. 91-125.

<sup>12</sup> PM IV, 239; G. LEGRAIN, *op. cit.*, 1900, p. 13; K. BAER, *op. cit.*, p. 94 [278]; R.A. GILLAM, *op. cit.*, p. 132, 139; E. MARTIN-PARDEY, *op. cit.*, p. 161, n. 2.

<sup>13</sup> D. JONES, *An Index of Ancient Egyptian Titles, Epithets and Phrases of the Old Kingdom I*, Oxford, 2000, p. 212, n° 790; E. MARTIN-PARDEY, *op. cit.*, p. 161, n. 2.

<sup>14</sup> D. JONES, *op. cit.*, p. 209-210, n° 780.

<sup>15</sup> P. ANDRÁSSY, « Überlegungen zum Boden-Eigentum und zur Acker-Verwaltung im Alten Reich » in Sch. Allam (éd.), *Grund und Boden im Altägypten (rechtliche und sozio-ökonomische Verhältnisse). Akten des Internationalen Symposions Tübingen 18.-20. Juni 1990*, Tübingen, 1994, p. 346. Ces quatre bureaux sont le *pr (n) 'nzw*, le *pr hr̄i(w)-wdb*, le *pr hr̄i-hmt* et le *pr-md3t*.

<sup>16</sup> *Urk.* I, 281.8; 281.14.

<sup>17</sup> *Urk.* I, 284.15; 285.5.

<sup>18</sup> *Urk.* I, 290.13.

les décrets de Coptos<sup>19</sup>. À l'échelon provincial, *Nfr-kꜣw* est, en l'état actuel de nos connaissances, le seul fonctionnaire à détenir des titres relatifs à ce bureau et au bureau des champs-*ꜣht*<sup>20</sup>. Il s'agirait donc de deux institutions assez proches, dans la mesure où les fonctionnaires qui en dépendaient ont pu détenir des charges au sein de ces bureaux<sup>21</sup>. Ces deux institutions pourraient avoir été présentes aussi bien au niveau central qu'au niveau provincial<sup>22</sup>.

- Qoseir el-Amarna

La nécropole de Qoseir el-Amarna contient les tombes de deux importants fonctionnaires dont les attributions sont essentiellement en rapport avec le temple local. D'après N. Kanawati, *Hw.n-whl Tꜣi* pourrait avoir été le premier directeur des prêtres envoyé dans le nome par la Résidence<sup>23</sup>. Selon cette interprétation, il ferait partie des courtisans qui se sont distingués à Memphis<sup>24</sup> et appartiendrait à la première génération des gouverneurs envoyés en province<sup>25</sup>. Cette datation est contestée par S. Polet qui propose, au contraire, de le dater de la fin de la VI<sup>e</sup> dynastie<sup>26</sup>. Le nom même du propriétaire de la tombe évoque une origine locale et non memphite<sup>27</sup>, même s'il a sans doute effectué une partie de sa carrière à la capitale. En effet, il porte les titres *ꜣwn dꜣrt*<sup>28</sup>, « pilier de la Couronne Rouge »<sup>29</sup> et *ꜣm-nꜣr dꜣrt*<sup>30</sup>, « prêtre de la

19 P. ANDRÁSSY, *Untersuchungen zum ägyptischen Staat des Alten Reiches und seinen Institutionen*, IBAES 11, Londres, 2008, p. 66-67. Cf. également W. HELCK, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln des ägyptischen Alten Reiches*, ÄgForsch 18, Glückstadt, Hambourg, New York, 1954, p. 68; H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente aus dem Alten Reich*, ÄA 14, Wiesbaden, 1967, p. 101-102, et plus récemment *id.*, « Titles for Titles » in Sch. Allam (éd.), *Grund und Boden im Altägypten (rechtliche und sozio-ökonomische Verhältnisse). Akten des Internationalen Symposions Tübingen 18.-20. Juni 1990*, Tübingen, 1994, p. 234. Cf. aussi M. BAUD, *Famille royale et pouvoir sous l'Ancien Empire égyptien* I, BdE 126,1, Le Caire, 1999, p. 284-285, p. 284, n. 420. M. Baud considère qu'il s'agit d'une institution chargée de la « répartition des surplus agricoles » et de déterminer « la liste des ayants-droits ». Cf. le schéma de l'organisation de ce bureau sous la V<sup>e</sup> dynastie (*ibid.*, p. 287, fig. 30a) et le modèle pour la IV<sup>e</sup> dynastie (*ibid.*, p. 288, fig. 30b).

20 G. LEGRAIN, *op. cit.*, p. 13.

21 W. HELCK, *op. cit.*, p. 70, n. 20, 21; M. BAUD, *op. cit.*, p. 286, n. 432; E. MARTIN-PARDEY, « Gedanken zum Titel *jmj-r upwt* », *SAK* 11, 1984, p. 243.

22 P. ANDRÁSSY, « Überlegungen zum Boden-Eigentum und zur Acker-Verwaltung im Alten Reich » in Sch. Allam (éd.), *Grund und Boden im Altägypten (rechtliche und sozio-ökonomische Verhältnisse). Akten des Internationalen Symposions Tübingen 18.-20. Juni 1990*, Tübingen, 1994, p. 346-347.

23 A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 14-16, 25; N. KANAWATI, « Chronology of the Old Kingdom Nobles of El-Qusiya Revisited » in Z. Hawass, P. Der Manuelian, R.B. Hussein (éd.), *Perspectives on Ancient Egypt. Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, p. 209; R.A. GILLAM, *op. cit.*, p. 132.

24 N. KANAWATI, *Governmental Reforms in Old Kingdom Egypt*, Warminster, 1980, p. 63; A. MCFARLANE, « The First Nomarch at Akhmim: the Identification of a Sixth Dynasty Biographical Inscription », *GM* 100, 1987, p. 69; N. KANAWATI, *Akhmim in the Old Kingdom*, Part I: *Chronology and Administration*, ACE Studies 2, Sydney, 1992, p. 98-99; Chr.J. EYRE, « Weni's Carrer and Old Kingdom Historiography » in Chr.J. Eyre, A. Leahy, L. Montagno Leahy (éd.), *The Unbroken Reed. Studies in the Culture and Heritage of Ancient Egypt, in Honour of A.F. Shore*, Londres, 1994, p. 109, n. 31, p. 120.

25 N. KANAWATI, « Deux conspirations contre Pépy I », *CdE* 56,112, 1981, p. 213; E. MARTIN-PARDEY, *Untersuchungen zur Provinzialverwaltung bis zum Ende des Alten Reiches*, HÄB 1, Hildesheim, 1976, p. 145-146.

26 S. Polet (*op. cit.*, p. 88-89, 91) propose une nouvelle chronologie des dignitaires du 14<sup>e</sup> nome Haute Égypte incluant les deux dignitaires inhumés à Qoseir el-Amarna.

27 R.A. GILLAM, « A. El-Khouli and N. Kanawati, Quseir el-Amarna: The Tombs of Pepy-ankh and Khewen-wekh. With Contributions and Drawings by A. Mac Farlane, E. Thompson, N. Charoubim and N. Victor. Sydney: The Australian Centre for Egyptology, 1989 », *DE* 20, 1991, p. 75-83; S. POLET, *op. cit.*, p. 85.

28 A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *op. cit.*, pl. 32-34.

29 D. JONES, *op. cit.*, p. 7, n° 26. Cf. également H.G. FISCHER, « A Stela of the Heracleopolitan Period at Saqqara », *ZÄS* 90, 1963, p. 38-40.

30 A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *op. cit.*, pl. 12, 36a.

Couronne Rouge»<sup>31</sup>, qui, en l'état actuel de nos données, ne se rencontrent pas ailleurs en province et semblent indiquer une proximité avec le roi. De plus, il détient le titre de *smsw* (*n*) *dbwt*<sup>32</sup>, « aîné du palais-*dbwt* » qui implique une fonction palatine<sup>33</sup>. Dans la mesure où l'ordre de succession des charges n'est pas connu, il reste difficile de déterminer à quel stade de sa carrière il s'est rendu à la capitale. En ce qui concerne ses responsabilités locales, *Hw.n-wb/ Tt* possède de nombreux titres en rapport avec le temple d'Hathor, puisqu'il est notamment *imr hm(w)-ntr m Qis*, « directeur des prêtres dans Cusae »<sup>34</sup> et *imr hm(w)-ntr Hwt-hr nbt Qis*, « directeur des prêtres (d')Hathor, maîtresse de Cusae »<sup>35</sup>. C'est également le cas de *Ppi-nb(w)*, l'autre dignitaire inhumé dans la nécropole de Qoseir el-Amarna, qui porte les titres de *imr hm(w)-ntr* et *imr hm(w)-ntr Hwt-hr nbt Qis*<sup>36</sup>. Si *Ppi-nb(w)* a un lien direct avec la famille inhumée à Meir<sup>37</sup>, la situation est moins claire pour *Hw.n-wb/ Tt*<sup>38</sup>.

### ● Meir

Quatre directeurs de Haute Égypte sont connus à Meir sous les règnes de Mérenrê et de Pépi II<sup>39</sup> (*Ppi-nb-hri-ib*<sup>40</sup>, *Ni-nb-ppi(mri-r)-km*<sup>41</sup>, *Ppi-nb / Hni-km*<sup>42</sup> et *Hpi-km*<sup>43</sup>). Des différences sont perceptibles dans les titulatures des membres de la famille dirigeante de Meir. En effet, *Ni-nb-ppi(mri-r)-km* n'a pas obtenu le poste de vizir<sup>44</sup> à l'inverse de *Ppi-nb/ Hni-km*<sup>45</sup> et *Ppi-nb-hri-ib*<sup>46</sup>, ce qui témoigne de la remarquable carrière de ces deux personnages. À Meir, seul *Ppi-nb-hri-ib* a atteint le rang de *iri-p*<sup>47</sup>, ce qui montre que cette famille provinciale a atteint sa plus grande influence aux alentours du début du règne de Pépi II<sup>48</sup>.

31 D. JONES, *An Index of Ancient Egyptian Titles, Epithets and Phrases of the Old Kingdom II*, Oxford, 2000, p. 586, n° 2146; A.M. BLACKMAN, « The Pharaoh's Placenta and the Moon-God Khons », *JEA* 3, 1916, p. 243.

32 A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *op. cit.*, pl. 37-38, 40.

33 Cf. M. BAUD, *op. cit.*, p. 293. En effet, M. Baud émet l'hypothèse d'un lien avec la garde-robe du roi. Il propose de traduire le titre par « aîné de la chambre d'habillage (?) ». Concernant ce titre, cf. W. HELCK, *op. cit.*, p. 38, n. 75; H.G. FISCHER, « Three Old Kingdom Palimpsests in the Louvre », *ZAS* 86, 1961, p. 25, n. 1.

34 A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *op. cit.*, pl. 32-34; D. JONES, *An Index of Ancient Egyptian Titles, Epithets and Phrases of the Old Kingdom I*, Oxford, 2000, p. 176, n° 671.

35 A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *op. cit.*, pl. 32, 35; D. JONES, *op. cit.*, p. 175-176, n° 669.

36 A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *op. cit.*, pl. 27-28.

37 *Ibid.*, p. 11; N. KANAWATI, « The Chronology of the Overseers of Priests at

El-Qusiya in the Sixth Dynasty », *GM III*, 1989, p. 77. N. Kanawati, qui a remarqué que le fils aîné de *Ppi-nb(w)* se nomme *Sbk-hp*, en conclut que ce dernier était sans doute le père de *Ppi-nb-hri-ib* de Meir (cf. A.M. BLACKMAN, *The Rock Tombs of Meir IV*, ASE 25, Londres, 1924, pl. 4, 2, 15).

38 S. POLET, *op. cit.*, p. 85, 88-89. S. Polet a émis l'hypothèse que *Hw.n-wb/ Tt* aurait été le fils de *Ppi-nb-hri-ib*. En effet, un fils *Hw.n-wb* est mentionné dans sa tombe avec les titres *mti n z*, *hri-tp nzw* et *šps nzw* (cf. A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 14, 16). Cependant, cette identification reste incertaine, dans la mesure où les titres *mti n z* et *šps nzw* ne sont pas indiqués dans sa tombe. Cf. N. KANAWATI, « Chronology of the Old Kingdom Nobles of El-Qusiya Revisited » in Z. Hawass, P. Der Manuelian, R.B. Hussein (éd.), *Perspectives on Ancient Egypt. Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, Le Caire, 2010, p. 209.

39 Cf. le récent article de S. Polet (*op. cit.*, p. 92-93) qui propose une nouvelle chronologie relative des dignitaires de Meir.

40 A. KAMAL, *op. cit.*, p. 252-256.

41 A.M. BLACKMAN, M.R. APTE, *op. cit.*, pl. 5, 2, 6, 1, 6, 2, 8, 11-13.

42 *Ibid.*, pl. 15-21, 24-34, 37-40.

43 *Ibid.*, p. 10.

44 *Ibid.*, p. 1-15, pl. 4-15.

45 *Ibid.*, pl. 32.2.

46 A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 4 A.1, 12, 15.

47 N. KANAWATI, *The Cemetery of Meir I. The Tomb of Pepyankh the Middle*, ACE Reports 31, Oxford, 2012, pl. 75a-b, 76, 83.

48 *Ibid.*, p. 24-26. N. Kanawati estime qu'il aurait fait construire sa tombe au début du règne de Pépi II, son nom de *Nfr-k* renvoyant à celui de Néferkaré (Pépi II). S. Polet (*op. cit.*, p. 7[6], 15-16) propose d'avancer les datations de N. Kanawati. D'après lui, l'ensemble des fonctionnaires de Meir ne peuvent tous être datés du règne de Pépi II. Il considère que *Ppi-nb-hri-ib* a commencé sa carrière sous le règne de Pépi I<sup>er</sup> et l'a sans doute terminée à la fin du premier tiers du règne de Pépi II. Cf. la note de bas de p. 220.

Mis à part *Hpi-km*<sup>49</sup>, les trois autres hauts fonctionnaires sont intervenus dans les affaires de l'État en dirigeant plusieurs services centraux dont certains ont pu être présents à un niveau plus local. *Ppiî-ḥb-hri-ib* a obtenu la direction du Double-Grenier (*imi-r šnwti*, « directeur du Double-Grenier »)<sup>50</sup> et celle des Archives royales (*imi-r zš '(w) nzwit*)<sup>51</sup>. *Ni-ḥb-ppiî(mriî-r)-km* a assuré la direction du département de la Justice (*imi-r pr-wr 6*, « directeur des 6 du Grand Domaine »)<sup>52</sup> et celle du Double-Grenier (*imi-r šnwti*)<sup>53</sup>. *Ppiî-ḥb | Hniî-km* a été à la tête du Double-Grenier (*imi-r šnwti*)<sup>54</sup> et du Trésor (*imi-r pr-ḥd*, « directeur de la Maison de l'argent »)<sup>55</sup>. Si le Double-Grenier est clairement le domaine réservé des hauts fonctionnaires de Meir, sans doute partagé avec les nomarques de Deir el-Gebraoui dès le début du règne de Pépi II (voir *infra*), les autres bureaux sont mentionnés de manière fluctuante et les charges en question ne sont pas forcément transmises aux successeurs<sup>56</sup>.

### Des réseaux personnels reliés à la capitale

L'étude des subordonnés mentionnés sur les parois des tombes de *Ppiî-ḥb-hri-ib*<sup>57</sup> et de *Ppiî-ḥb | Hniî-km*<sup>58</sup> apporte des informations sur la structure administrative de la province et permet de déterminer ses liens avec les milieux centraux. Toutefois, il convient de rester prudent par rapport à ces résultats, dans la mesure où les sources iconographiques ont un aspect sélectif. Elles insistent notamment sur l'importance des agents du roi, et elles présentent des divergences avec la réalité<sup>59</sup>.

Autour de *Ppiî-ḥb-hri-ib* et de *Ppiî-ḥb | Hniî-km*, les fonctionnaires secondaires portent des titres qui peuvent être répartis en trois catégories : les charges qui dépassent le cadre du nome ou en lien avec l'administration centrale, les charges locales et les fonctions relatives au temple. Ces fonctions n'étaient pas exclusives les unes des autres<sup>60</sup>.

- Les interactions entre les institutions centrales et la province de Meir

Le réseau de pouvoir de *Ppiî-ḥb-hri-ib* comprend un ensemble de fonctionnaires qui détiennent un titre comportant l'élément *zḥb*<sup>61</sup>. Les fonctionnaires qui appartiennent à la filière

<sup>49</sup> A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, p. 53, 57.

<sup>50</sup> N. KANAWATI, *op. cit.*, pl. 75a-b, 76; D. JONES, *op. cit.*, p. 254-255, n° 923.

<sup>51</sup> N. KANAWATI, *op. cit.*, pl. 75a-b, 76, 83; A. KAMAL, *op. cit.*, p. 252-256.

<sup>52</sup> A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 12; D. JONES, *op. cit.*, p. 118, n° 474.

<sup>53</sup> A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 11-12.

<sup>54</sup> *Ibid.*, pl. 37-40.

<sup>55</sup> *Ibid.*, pl. 37-41; D. JONES, *op. cit.*, p. 123, n° 489.

<sup>56</sup> S. POLET, *op. cit.*, p. 86.

<sup>57</sup> A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, p. 1-19, pl. 3-4, 7-9, 12, 14-16, 17; N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 31-32, 37-54, 59-61; pl. 75d-f, 79-89.

<sup>58</sup> A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 15-16, 18, 21-22, 24, 26-34, 36, 42-43, 50, 57; N. KANAWATI, L. EVANS, *The Cemetery of Meir II. The Tomb of Pepyankh the Black*, ACE Reports 34, Oxford, 2014, pl. 2-4a, 8b-14, 20-26, 29-30, 34-37, 40-54b, 57-62, 71, 73-74, 79-81, 83a, 84-95.

<sup>59</sup> J.C. MORENO GARCIA, « Production alimentaire et idéologie : les limites de l'iconographie pour l'étude des pratiques agricoles et alimentaires des Égyptiens du III<sup>e</sup> millénaire avant J.-C. », *DHA* 29,2, 2003, p. 92-95.

<sup>60</sup> *Wh-nfr-hr* et *Nfr-hr* détiennent les titres de *shd hm(w)-ntr*, *imi-r pr* et *hri-tp nzwit* dans la tombe de *Ppiî-ḥb | Hniî-km*. Cf. A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 16, 33,1.

<sup>61</sup> J.-L. de Cenival (« À propos de la stèle de Chéchi. Étude de quelques types de titulatures privées de l'Ancien Empire », *RdE* 27, 1975, p. 64, 69) souligne l'importance de la filière *zḥb* dont le vizir serait à la tête : « Elle constituerait l'armature de l'administration à laquelle se raccrocheraient à des niveaux divers la plupart des autres services. » Concernant les titres comprenant le terme *zḥb*, cf. E. Vande Walle (*op. cit.*, p. 9-12) qui a répertorié 79 titres comprenant l'élément *zḥb*.

z**b** devaient être rattachés à l'État<sup>62</sup>. La présence des titres z**b** *imī-r zš(w)*<sup>63</sup>, « directeur zab des scribes »<sup>64</sup> et z**b** zš<sup>65</sup>, « scribe zab »<sup>66</sup>, parallèlement aux titres *imī-r zš(w)*<sup>67</sup>, « directeur des scribes » et zš<sup>68</sup>, « scribe » reflète l'existence de deux filières différentes, la première relevant de la compétence vizirale de *Ppīī-ḥb-ḥrī-ib*, la seconde faisant référence à l'exercice de charges plus locales. La fonction de z**b** *ḏ-mr*, « administrateur zab »<sup>69</sup> détenue à la fois par le fils du propriétaire de la tombe (*Nī-ḥb/Ppīī/Hpī ḏšr*<sup>70</sup>) et par un fonctionnaire n'ayant pas de lien avéré avec sa famille (*Hpī*<sup>71</sup>) manifeste également un lien avec l'État<sup>72</sup>.

Par ailleurs, les fonctionnaires qui portent le titre zš *'nzw*, « scribe des Archives royales »<sup>73</sup> dans les tombes de *Ppīī-ḥb | Hnīī-km*<sup>74</sup> et de *Ppīī-ḥb-ḥrī-ib*<sup>75</sup> font partie du personnel placé sous l'autorité du vizir<sup>76</sup>. Dans la mesure où *Ppīī-ḥb-ḥrī-ib* détient le titre de *imī-r zš (w) nzw*, il est possible de supposer que ces fonctionnaires dépendaient directement de lui, quel que soit le lieu d'exercice de la charge. Les zš *'nzw* mentionnés dans les décrets de Coptos<sup>77</sup> avaient une position importante dans l'administration, puisqu'ils semblent avoir aidé les plus hautes autorités du nome en assurant l'enregistrement des données lors du recensement et du calcul de la part du cheptel destinée à la Résidence<sup>78</sup>.

62 J.-L. DE CENIVAL, *loc. cit.* L'auteur indique l'existence d'une filière des fonctionnaires du chacal. A. Roccati (*La Littérature historique sous l'Ancien Empire*, Paris, 1982, p. 313) traduit l'élément z**b** par « de l'État ». De même, lorsque J.C. Moreno Garcia (*Études sur l'administration, le pouvoir et l'idéologie en Égypte, de l'Ancien Empire au Moyen Empire*, AegLeod 4, Liège, 1997, p. 133) évoque les titres z**b** *imī-r zš* et z**b** *shḏ zš*, il considère qu'il s'agit de scribes de l'État.

63 Cf. la titulature des fonctionnaires secondaires *Nfr-ḥr* (A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 9), *K(=i)-m-ḥnt* (*ibid.*, pl. 15) et X (*ibid.*, pl. 15). Dans la récente publication de N. Kanawati (*op. cit.*, p. 21), le nom de *Nfr-ḥr* n'est pas répertorié parmi la liste des dépendants.

64 P. PIACENTINI, *Les scribes dans la société égyptienne de l'Ancien Empire*, vol. I. *Les premières dynasties, les nécropoles memphites*, Études et Mémoires d'Égyptologie 5, Paris, 2002, p. 758. Il est nécessaire d'être prudent concernant la traduction du terme z**b**.

65 Cf. la titulature de *Ī[...]*: A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 15. Ce personnage n'est pas répertorié par N. Kanawati (*op. cit.*, p. 19-20).

66 P. PIACENTINI, *op. cit.*, p. 758-759.

67 Cf. la titulature du fonctionnaire secondaire *ḥb-ḥz:f*: A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 15.

68 Cf. la titulature du fonctionnaire secondaire *Hpī*: *ibid.*, pl. 15.

69 Cf. D. JONES, *An Index of Ancient Egyptian Titles, Epithets and Phrases of the Old Kingdom* II, Oxford, 2000, p. 806, n° 2947. H.G. FISCHER (*Varia Nova. Egyptian Studies* III, New York, 1996, p. 254) traduit le titre par « judiciary 'ḏ-mr official ». Chr. Ziegler (*Catalogue des stèles, peintures et reliefs égyptiens de l'Ancien Empire et de la Première Période intermédiaire*, Paris, 1990, p. 96-99) suit l'avis de J.-L. Cenival et traduit le titre z**b** *ḏ-mr* par « administrateur du chacal ». H. Altenmüller (*Die Wanddarstellungen im Grab des Mehu in Saqqara*, AVDAIK 42, Mayence, 1998, p. 36[25], 39[25]) lit le titre *ḏ-mr (n) zḏ* et le traduit par « *Verwalter der zḏ-Gruppe* ».

70 A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 17.

71 *Ibid.*, pl. 8, 17.

72 J.-L. DE CENIVAL, *op. cit.*, p. 69; W. HELCK, *op. cit.*, p. 80, 82; H.G. FISCHER, *Dendera in the Third Millennium B.C. down to the Theban Domination of Upper Egypt*, New York, 1968, p. 99; A. McFARLANE, *op. cit.*, p. 68-69. Cf. le résumé des différents avis concernant le terme z**b** dans E. VANDE WALLE, *op. cit.*, p. 5-8.

73 W.A. WARD, « Old Kingdom *šš 'n nzw n ḥft-ḥr*, "Personal Scribe of Royal Records", and Middle Kingdom *šš 'n nzw n ḥft-ḥr*, "Scribe of the Royal Tablet of the Court" », *Or* 51, 1982, p. 383-389.

74 A.M. BLACKMAN, M.R. APTEP, *op. cit.*, pl. 15,4, 16, 25, 26,1-2, 28, 31-32, 35.

75 A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 15.

76 N. STRUDWICK, *The Administration of Egypt in the Old Kingdom. The Highest Titles and Their Holders*, Londres, New York, 1985, p. 199-216; Chr.J. EYRE, « Work and Organisation of Work in the Old Kingdom » in M.A. Powell (éd.), *Labor in the Ancient Near East*, AOS 68, New Haven, 1987, p. 6.

77 *Urk.* I, 282.3 (décret Coptos B); *Urk.* I, 285.11 (décret Coptos C); *Urk.* I, 290.12 (décret Coptos D).

78 Sch. ALLAM, « Taxe (?) sur le bétail dans l'Égypte ancienne » in F. Angeli (éd.), *Stato Economia Lavoro nel Vicino Oriente Antico. Atti del Convegno promosso dal Seminario di orientistica dell'Istituto Gramsci toscano*, Milan, 1988, p. 52-72; G. HUSSON, D. VALBELLE, *L'État et les institutions en Égypte des premiers pharaons aux empereurs romains*, Paris, 1992, p. 29.

À Meir, les fonctionnaires secondaires détiennent également des titres qui comprennent les termes *pr-ꜥ*, ce qui implique leur appartenance au milieu palatin<sup>79</sup>. Le titre qui apparaît le plus régulièrement dans la tombe de *Ppîi-ꜥḥ / Ḥnîi-km* est celui de *zš pr-mdꜣt ntr pr-ꜥ*, « scribe du bureau des documents du dieu (= du roi) du *pr-ꜥ* »<sup>80</sup>. Il est porté par *Îri*<sup>81</sup>, *Îri*<sup>82</sup>, *Ppîi-ihîi-m-sꜥ / Îri*<sup>83</sup> et *Mrii-r-ihîi-m-sꜥ*<sup>84</sup>. Par ailleurs, la mention de médecins du *pr-ꜥ* (*zwnw pr-ꜥ*)<sup>85</sup> dans l'entourage de *Ppîi-ꜥḥ / Ḥnîi-km* (*Ppîi-mr*<sup>86</sup>) et *Ppîi-ꜥḥ-hri-ib* (*Ni-ꜥḥ-hnm / Mmîi*<sup>87</sup>) témoigne de l'importance de ces deux potentats et de la présence de courtisans auprès d'eux. Le seul autre fonctionnaire provincial ayant pu bénéficier de ce privilège est *Sbnî* II<sup>88</sup> du 1<sup>er</sup> nome de Haute Égypte. Ces différentes personnes appartiennent à la catégorie du médecin palatin rattaché à la Cour du roi<sup>89</sup>. Leur présence peut être considérée comme une faveur spéciale de la famille royale<sup>90</sup> octroyée à certains directeurs de Haute Égypte provinciaux.

La mention de membres de l'administration palatine en province peut être interprétée de différentes façons. Il est possible d'envisager l'envoi, peut-être temporaire, de personnes d'origine strictement courtisane dans le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte. C'est notamment le cas de certains membres du réseau de *Ppîi-ꜥḥ / Ḥnîi-km* qui ont une titulature réduite et aucune charge provinciale<sup>91</sup>. D'ailleurs, l'envoi en mission d'un *imî-ht hntî(w)-š pr-[ꜥ]*, « sous-directeur des *hntî(w)-š du pr-[ꜥ]* » nommé *Wnîs-ꜥḥ* à Balat, sous le règne de Pépi II<sup>92</sup>, permet de confirmer cette interprétation. Au contraire, d'autres détenteurs de titres comprenant les termes *pr-ꜥ* semblent intégrés à l'administration provinciale tout en conservant des liens avec la Cour. Par exemple, le médecin du *pr-ꜥ* *Ni-ꜥḥ-hnm / Mmîi*, attesté dans l'entourage de *Ppîi-ꜥḥ-hri-ib*, porte également le titre *imî-r pr*, « intendant » qui implique des charges locales<sup>93</sup>. La présence

79 Concernant le terme *pr-ꜥ* : cf. O. GOELET, « The Nature of the Term *pr-ꜥ* During the Old-Kingdom », *BES* 10, 1989-1990, p. 77-90.

80 D. JONES, *op. cit.*, p. 849-850, n° 3104. Dans ce titre, les termes *pr-mdꜣt ntr* sont notamment traduits par « maison des archives divines » (cf. Chr. ZIEGLER, *op. cit.*, p. 134 [20]), « maison du livre du dieu » (cf. H.G. FISCHER, « Some Early Monuments from Busiris in the Egyptian Delta », *MMJ* 11, 1976, p. 21, n. 70) ou « maison des livres sacrés » (cf. N. KANAWATI, *The Rock Tombs of El-Hawawish: The Cemetery of Akhmim I*, Sydney, 1980, p. 19-20).

81 A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 30 (gauche).

82 *Ibid.*, pl. 30 (droite).

83 *Ibid.*, pl. 16, 18-19, 21, 33, 1, 43.

84 *Ibid.*, pl. 21.

85 D. JONES, *op. cit.*, p. 827, n° 3021; W. HELCK, *op. cit.*, p. 67.

86 A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 22, 1, 26, 1, 34.

87 A. KAMAL, « Rapport sur les fouilles de Saïd Bey Khachaba au Dêir-el-Gabraoui », *ASAE* 13, 1914, p. 172; A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 8-9, 17.

88 Cf. la titulature de *Idw*: E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa bei Assuan I, 4*, Paderborn, 2008, pl. 54.

89 F. JONCKHEERE, « Le cadre professionnel et administratif des médecins égyptiens », *CdE* 26, 52, 1951, p. 255-259.

90 Cf. E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa I, 2*, Paderborn, 2008, p. 849.

91 Cf. par exemple les personnes qui détiennent le titre *zš pr-mdꜣt ntr pr-ꜥ*: A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 16, 21, 30.

92 Cf. le décret de Pépi II n° 3153 conservé à Balat (magasin du CSA, n° 918). L. PANTALACCI, « Un décret de Pépi II en faveur des gouverneurs de l'Oasis de Dakhla », *BIFAO* 85, 1985, p. 245-254, pl. 40; G. SOUKIASSIAN, M. WUTTMANN, L. PANTALACCI, *Balat VI, Le Palais des*

*gouverneurs de l'époque de Pépy II: les sanctuaires de Ka et leurs dépendances*, FIFAO 46, Le Caire, 2002, p. 310-313. Le titre est également attesté sur plusieurs empreintes de sceaux royaux dans le palais, dont une est au nom de Pépi I<sup>er</sup>. Cf. L. PANTALACCI, « De Memphis à Balat: les liens entre la Résidence et les gouverneurs de l'Oasis à la VI<sup>e</sup> dynastie » in C. Berger, B. Mathieu (éd.), *Études sur l'Ancien Empire et la nécropole de Saqqâra: dédiées à Jean-Philippe Lauer II*, OrMons IX, Montpellier, 1997, p. 344; G. SOUKIASSIAN, M. WUTTMANN, L. PANTALACCI, *op. cit.*, p. 313 (k); L. PANTALACCI, « Les habitants de Balat à la VI<sup>e</sup> dynastie: esquisse d'histoire sociale » in Chr.J. Eyre (éd.), *Proceedings of the Seventh International Congress of Egyptologists, Cambridge, 3-9 September 1995*, OLA 82, Louvain, 1998, p. 831, n. 8.

93 A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 9.

de son sarcophage<sup>94</sup> et de son repose-tête<sup>95</sup> dans la tombe D2 à Meir appartenant à *Ppîi-‘nh-ḥrî-ib* témoigne de l’ancrage local de *Nî-‘nh-ḥnm* / *Mmîi*<sup>96</sup>.

Enfin, c’est à Meir que les titres relatifs au secteur des champs-*ḥt* sont les plus nombreux. Le titre *imî-r zš(w) ḥt*, « directeur des scribes des champs » se rencontre une fois dans la tombe de *Ppîi-‘nh* / *Hnîi-km*<sup>97</sup> et trois fois dans celle de *Ppîi-‘nh-ḥrî-ib*<sup>98</sup>. Quant au titre *imî-r ḥt*, « directeur des champs », il est attesté deux fois dans la tombe de ce dernier<sup>99</sup>. Dans ce nome, le titre *imî-r ḥt* est porté par une catégorie spécifique de fonctionnaires ayant des liens de parenté avec *Ppîi-‘nh-ḥrî-ib*<sup>100</sup>. La mention de ce bureau en province n’est pas une nouveauté, dans la mesure où, à la fin de la V<sup>e</sup> dynastie et au début de la VI<sup>e</sup> dynastie, la charge de *imî-r ḥt* a d’abord été détenue par les dirigeants du 20<sup>e</sup> nome de Haute Égypte<sup>101</sup>. L’importante fréquence de ces titres par rapport aux autres provinces, en l’état actuel de nos données, attesterait l’existence d’un bureau des champs bien organisé et spécifique au 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte durant la deuxième moitié de la VI<sup>e</sup> dynastie.

- Les charges des subordonnés des hauts fonctionnaires au niveau local

Le titre de *ḥrî-tp ʿ (n) Ndf*, « grand supérieur (du) 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte » détenu par *Hnnî* / *Nfr-k*<sup>102</sup>, le fils aîné de *Ppîi-‘nh* / *Hnîi-km*, semble indiquer l’existence de véritables nomarques du 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte, probablement placés sous l’autorité des directeurs de Haute Égypte de Meir. L’absence de *ḥntî* ou *phwî* derrière le nom du nome suggère que *Hnnî* / *Nfr-k* pourrait avoir exercé ses fonctions à la fois dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> nomes de Haute Égypte<sup>103</sup>, ce qui impliquerait une gestion commune de ces deux provinces. Pour S. Polet, *Hnnî* / *Nfr-k* aurait été uniquement nomarque du 13<sup>e</sup> nome de Haute Égypte<sup>104</sup>. Son argumentation repose sur le fait que la tombe de *Hnnî* / *Nfr-k*, n’ayant pas été retrouvée dans le 14<sup>e</sup> nome, doit être localisée dans le 13<sup>e</sup>. Néanmoins, dans la mesure où sa tombe n’a pas été retrouvée non plus dans le 13<sup>e</sup> nome, on pourrait aussi en conclure que ce fonctionnaire a pu être inhumé ailleurs et qu’il n’aurait pas eu des responsabilités seulement dans cette province.

<sup>94</sup> A. KAMAL, *op. cit.*, p. 172.

<sup>95</sup> BM 69249; J. BOURRIAU, « Museum Acquisitions, 1982 », *JEA* 70, 1984, p. 131 (246).

<sup>96</sup> H. Willems suggère que l’existence de tournées du roi en province associée à la probable présence de palais lui appartenant pourraient également expliquer la mention de certains membres de l’administration palatine en province. En effet, le décret Coptos R, émis par le roi *Dmd-ib-Tṣwi* en faveur du vizir *Idi*, montre que le roi, tout comme le vizir ont pu se rendre dans différentes provinces. Cf. *Urk.* I, 306.2-8; H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 215; N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 330-331.

<sup>97</sup> Cf. la titulature de *Îṯî*: A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 16, 24, 34.

<sup>98</sup> Cf. la titulature de *Wiw* et *[Mr]rr*: A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 15. Cf. la titulature de *Hnnî*: *ibid.*, pl. 8. *[Mr]rr* n’est pas répertorié par N. Kanawati (*The Cemetery of Meir I. The Tomb of Pepyankh the Middle*, ACE Reports 31, Oxford, 2012, p. 21).

<sup>99</sup> Cf. la titulature de *[...]’nh*: A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 15, et celle de *Sbk-ḥtp I*: *ibid.*, pl. 9 (registre 5).

<sup>100</sup> En effet, *[...]’nh* est son fils (*ibid.*, pl. 15) et *Sbk-ḥtp I* est son frère (*ibid.*, pl. 9 [registre 5]).

<sup>101</sup> Cf. la titulature de *Nn-ḥft-k(zi)* (W.M.FI. PETRIE, *Deshasheh*, MEES 15, Londres, 1898, pl. 29) et celle de *Îṯî/Šdw* (N. KANAWATI, A. McFARLANE, *Deshasha, The Tomb of Inti, Shedu and Others*, ACE Reports 5, Sydney, 1993, pl. 44, 46, 48, 52, 55).

<sup>102</sup> A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 26, 1, 27.

<sup>103</sup> N. KANAWATI, A. McFARLANE, *op. cit.*, p. 13.

<sup>104</sup> S. POLET, *op. cit.*, p. 89.

Le titre *imi-r pr*, «intendant»<sup>105</sup>, qui implique des charges locales<sup>106</sup>, se rencontre fréquemment à Meir. Par exemple, dans la tombe de *Ppiî-’nh-hri-ib*, une vingtaine de titulaires sont attestés<sup>107</sup>. On note également la présence du titre *zš spꜣt*, «scribe du nome»<sup>108</sup>. *Hw-sw-wh*<sup>109</sup> et un personnage anonyme<sup>110</sup> détiennent le titre *zš spꜣt* dans la tombe de *Ppiî-’nh-hri-ib*<sup>111</sup>; *nhîi* porterait ce titre dans celle de *Ppiî-’nh / Hniî-km*<sup>112</sup>. Ce titre est attesté à partir du moment où les nomes peuvent être considérés comme des unités administratives et plus seulement comme de simples divisions géographiques<sup>113</sup>. L’introduction du titre *zš spꜣt* fait partie des tentatives d’amélioration de l’administration provinciale par les rois de la VI<sup>e</sup> dynastie<sup>114</sup>. L’existence de ce titre pourrait supposer la nomination de scribes pour chacune des *spꜣwt*, mais cela n’est pas confirmé par les sources. Si la rareté des attestations<sup>115</sup> peut relever du hasard des découvertes et de la conservation, elle peut tout autant refléter la particularité de cette province<sup>116</sup>. En ce qui concerne les charges relatives au temple local, des *shdw hm(w)-ntr*, «inspecteurs des prêtres» sont mentionnés dans la tombe de *Ppiî-’nh / Hniî-km*<sup>117</sup> et dans celle de *Ppiî-’nh-hri-ib*<sup>118</sup>. Les *shdw hm(w)-ntr* semblent appartenir à l’élite intermédiaire, dans la mesure où ils n’atteignent jamais le rang de *hꜣtt-ꜣ*, à l’exception semble-t-il d’un seul *shd hm(w)-ntr* attesté en province<sup>119</sup>.

105 D. JONES, *An Index of Ancient Egyptian Titles, Epithets and Phrases of the Old Kingdom I*, Oxford, 2000, p. 114, n° 461 («steward, overseer of the house / estate»).

106 A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit en Égypte pharaonique. Contributions à l’étude des structures et mécanismes juridictionnels jusqu’au Nouvel Empire*, Bruxelles, 2008, p. 42; W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 112; D. FRANKE, *Altägyptische Verwandtschaftszeichnungen im Mittleren Reich. Dissertation zur Erlangung der Würde des Doktors der Philosophie der Universität, HÄS 3*, Hambourg, 1983, p. 264.

107 A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 7, 9, 12, 14; N. KANAWATI, *op. cit.*, pl. 75d, 78, 80, 84, 88-89.

108 D. JONES, *An Index of Ancient Egyptian Titles, Epithets and Phrases of the Old Kingdom II*, Oxford, 2000, p. 872, n° 3188; R. MÜLLER-WOLLERMANN, *Krisenfaktoren im ägyptischen Staat des ausgehenden Alten Reiches*, Tübingen, 1986, p. 211; Wb IV, 98, 21; W.A. WARD, *Index of Egyptian Administrative and Religious Titles of the Middle Kingdom*, Beyrouth, 1982, n° 1425, 1452; S. QUIRKE, *Titles and Bureaux of Egypt 1850-1700 BC*, Londres, 2004, p. 114-115; E. MARTINET, *loc. cit.*

109 Meir, tombe D2, chapelle, mur ouest: A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 14.

110 Meir, tombe D2, chapelle, mur est, nord de l’entrée: *ibid.*, pl. 8.

111 N. Kanawati (*op. cit.*, p. 51) précise que le titre *zš spꜣt* du dépendant *Hw-sw-wh* a presque entièrement disparu, mais qu’il a été répertorié par A.M. Blackman.

112 Meir, tombe A2, chambre B, mur sud, côté Nord de l’angle: A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 22, I. A.M. Blackman propose la lecture *zš spꜣt*. Néanmoins, dans la récente publication consacrée à cette tombe (N. KANAWATI, L. EVANS, *op. cit.*, p. 14, pl. 83a), les auteurs considèrent qu’il faut lire le titre *zš* et non *zš spꜣt*. Le titre pourrait également être lu *zš mdꜣt*, «scribe du livre» (cf. P. PIACENTINI, *op. cit.*, p. 763).

113 En effet, au début de l’Ancien Empire, les nomes ne peuvent pas être considérés comme des provinces, au sens où rien ne prouve leur nature administrative dès cette période. Cf. la mise au point récente de H. WILLEMS, *Les Textes des Sarcophages et la démocratie. Éléments d’une histoire culturelle du Moyen Empire égyptien*, Paris, 2008, p. 8-15. Cf. H. GOEDICKE, «Book Reviews», *JARCE* 14, 1977, p. 121-122; Chr.J. EYRE, «Pouvoir central et pouvoirs

locaux: problèmes historiographiques et méthodologiques» in B. Menu (éd.), *Égypte pharaonique: déconcentration, cosmopolitisme*, Méditerranées 24, Paris, 2000, p. 25-28.

114 E. MARTINET, *op. cit.*, p. 37-40.

115 Le titre *zš spꜣt* est cité parmi une liste de titres dans la tombe du nomarque *Hni / Špsî-pw-mnw / Hn-’nhw / Hn-’nh* à El-Hawawich (tombe H24). Cf. N. KANAWATI, L. EVANS, *op. cit.*, p. 11, 38, n. 227, fig. 26. La liste comprend les titres *imi-r izwt*, *imi-r šsr*, *hm-kꜣ*, *hꜣpꜣ zꜣ*, *zš pr*, *zš spꜣt* et *shd hm(w)-kꜣ*.

116 E. MARTINET, *op. cit.*, p. 38-39.

117 A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 16, 22, I, 33, I.

118 A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 7-8, 12, 14-16.

119 Cf. la titulature de *Qꜣr / Ppiî-nfr (?)* du 9<sup>e</sup> nome de Haute Égypte, s’il s’agit bien du propriétaire du sarcophage CGC 28009: P.L. LACAU, *Sarcophages antérieurs au Nouvel Empire I*, Le Caire, 1904, p. 24-26.

Enfin, le titre *hri-tp nzw*, « premier après le roi »<sup>120</sup> se rencontre fréquemment dans les tombes de *Ppîi-nh* / *Hniî-km*<sup>121</sup> et *Ppîi-nh-hri-ib*<sup>122</sup>. Il s'agit de la deuxième province comprenant le nombre le plus élevé de *hriw-tp nzw*<sup>123</sup> qui sont des agents locaux du roi<sup>124</sup>. Parmi les *hriw-tp nzw* mentionnés dans les tombes de ces deux dignitaires de Meir, aucun ne détient le rang de *smr w'ti*<sup>125</sup>. Ainsi, à la différence des *hriw-tp nzw* d'Akhmim<sup>126</sup>, ceux du 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte ne semblent pas avoir de liens avec la Cour. Malgré leur proximité avec le roi, il ne s'agit pas de fonctionnaires itinérants<sup>127</sup>, ni de courtisans envoyés temporairement en province. Ces agents locaux du roi paraissent intégrés dans l'administration du nome, comme le montre l'exercice de charges locales<sup>128</sup>.

Les nécropoles de ce nome attestent l'existence de plusieurs élites différenciées qui ont exercé des charges à des niveaux distincts de l'administration. À Cheikh Atiyah, *Nfr-kzw* semble avoir à la fois eu des fonctions au sein du temple local et dans l'administration centrale. Les dirigeants de Meir ont occupé la direction de la Haute Égypte et du temple d'Hathor, tandis que ceux qui sont inhumés à Qoseir el-Amarna ont essentiellement assuré la gestion du temple local.

Les élites du 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte se caractérisent par leurs liens avec les milieux centraux, quel que soit le rang détenu dans la hiérarchie. Dans la seconde moitié de la VI<sup>e</sup> dynastie, la présence d'un nombre élevé d'agents qui sont intervenus au niveau supra-provincial témoigne d'une administration très développée en lien avec l'importance de cette province en Haute Égypte.

## Le rôle majeur de Meir dans l'administration supra-provinciale à la fin de l'Ancien Empire

### *La structuration de l'échelon supra-provincial*

En province, les acteurs de l'administration étaient variés et les nomarques n'étaient ni les seuls à exercer une autorité au niveau local, ni les seuls collaborateurs de la Couronne. Il est

<sup>120</sup> M. VALLOGGIA, *Recherche sur les « Messagers » (wpwtw) dans les sources égyptiennes profanes*, Hautes études orientales II,6, Genève, 1976, p. 34; D. JONES, *op. cit.*, p. 788, n. 2874. W. Helck (*op. cit.*, p. 60, 105) traduit le titre *hri-tp nzw* par « celui qui est sous la tête du roi ».

<sup>121</sup> A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 16, 18, 30, 33, 1.

<sup>122</sup> A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 4, 2, 7-9, 12, 14-17.

<sup>123</sup> Nous avons répertorié 54 *hriw-tp nzw* pour le 3<sup>e</sup> nome de Haute Égypte (connus par les inscriptions du Ouadi Hilâl, cf. R. MÜLLER-WOLLERMANN, H. VANDEKERCKHOVE, *Elkab VI. Die Felsinschriften des Wadi Hilâl*, 1. Text, 2. Tafeln, Turnhout, 2001) et 29 pour le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte.

<sup>124</sup> Cf. J.C. MORENO GARCIA, « Deux familles de potentats provinciaux et les assises de leur pouvoir: Elkab et El-Hawawish sous la VI<sup>e</sup> dynastie », *RdE* 56, 2005, p. 117. Cf. également H. Goedicke (Sch. ALLAM [éd.], *Grund und Boden im Altägypten [rechtliche und sozio-ökonomische Verhältnisse]. Akten des Internationalen Symposions Tübingen 18.-20. Juni 1990*, Tübingen, 1994, p. 230, n. 15) qui indique qu'il ne s'agit pas d'un titre honorifique.

<sup>125</sup> On peut noter une exception puisque *Ni-nh* / *Ppîi* / *Km* est *smr w'ti* dans la tombe de *Ppîi-nh-hri-ib*: A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 7. Néanmoins, il s'agit du fils aîné du propriétaire de la tombe, ce qui explique son rang.

<sup>126</sup> Cf. par exemple N. KANAWATI, *The Rock Tombs of El-Hawawish: The Cemetery of Akhmim IX*, Sydney, 1989, fig. 15; *id.*, *The Rock Tombs of El-Hawawish: The Cemetery of Akhmim VIII*, Sydney, 1988, pl. 11a, fig. 17b,d.

<sup>127</sup> M. Baud propose de faire du *hri-tp nzw* un fonctionnaire itinérant chargé de la collecte des impôts. Cf. M. BAUD, D. FAROUT, « Trois biographies d'Ancien Empire revisitées », *BIFAO* 101, 2001, p. 50.

<sup>128</sup> Cf. le *hri-tp nzw* *Wh-nfr-hr* qui porte également les titres *imi-r pr* et *shd hm(w)-ntr*: A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 33, 1.

possible d'identifier plusieurs catégories d'individus de statut différent et qui ont été inhumés en province. Des hommes appartenant à la haute administration, comme les vizirs, les directeurs des services centraux et les directeurs de Haute Égypte, ont eu des responsabilités en province. Des fonctionnaires de statut moins élevé portent des titres qui indiquent leur rattachement à l'État (cf. les titres commençant par *z3b*)<sup>129</sup>. Par ailleurs, la présence de membres de l'administration palatine (cf. les titres relatifs au *pr-3*) en province était nécessaire au contrôle des institutions provinciales par l'État « bureaucratise »<sup>130</sup>.

En raison de l'implication de catégories distinctes de fonctionnaires dans la gestion des provinces, il n'est pas aisé de distinguer ce qui relève du provincial et du central, puisque les fonctionnaires ont pu jouer un rôle à plusieurs niveaux. Il est possible de mettre en évidence un échelon supra-provincial formé par les hommes qui jouaient un rôle entre la capitale et la province ou qui assuraient des fonctions à l'échelle de plusieurs nomes.

La création d'un échelon intermédiaire entre le centre et les nomes semble être effective dès la V<sup>e</sup> dynastie<sup>131</sup>. C'est à partir de la VI<sup>e</sup> dynastie que les hauts représentants de l'administration centrale sont de plus en plus nombreux à être inhumés en province. L'obtention régulière du vizirat et de charges à la tête des bureaux centraux fait partie d'un processus de promotion des élites provinciales. Cette promotion découle notamment de la prise en compte par le pouvoir central de la particularité de ces élites locales qui, à la différence des élites palatines régulièrement en recomposition, gardaient leurs fonctions sur une période plus longue<sup>132</sup>. Le niveau supra-provincial, qui permet d'assurer la coordination entre l'administration centrale et l'administration provinciale, est très développé à Meir comme le montre la présence de différentes catégories rattachées à cet échelon dans notre reconstitution de la structure administrative de cette province (cf. fig. 1).

### *Le lieu d'exercice et l'étendue du pouvoir des autorités supra-provinciales*

La question est de savoir si les directeurs de Haute Égypte<sup>133</sup> enterrés dans le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte ont exercé leur charge à la capitale ou depuis le nome. En raison de la mention de *imw-r sm* dans un grand nombre de nomes différents durant la première moitié du règne

129 J.-L. DE CENIVAL, *op. cit.*, p. 64, 69.

130 M.G. MORONY, « 'In a City without Watchdogs the Fox is the Overseer': Issues and Problems in the Study of Bureaucracy » in M. Gibson, R.D. Biggs (éd.), *The Organization of Power. Aspects of Bureaucracy in the Ancien Near East*, SAOC 46, Chicago, 1987, p. 10-15; M. TRAPANI, « Anthropologie politique de l'Ancien Empire égyptien : fonctionnaires de cour et fonctionnaires provinciaux » in B. Menu (éd.), *Égypte pharaonique : déconcentration, cosmopolitisme*, Méditerranées 24, Paris, 2000, p. 48, n. 16.

131 La charge de directeur de Haute Égypte semble avoir été introduite sous le règne de Niouserrê. En effet, *K3i* pourrait être le premier détenteur du titre de directeur de Haute Égypte à Memphis, si la datation de N. Strudwick (*op. cit.*, p. 142-144), qui propose le début du règne de Niouserrê, est correcte. Cf. K. BAER, *op. cit.*, p. 281, et plus récemment E. BROVASKI, « Overseers of Upper Egypt in the Old to Middle Kingdoms. Part I », *ZÄS* 140, 2013, p. 91.

132 J.C. MORENO GARCIA, « Introduction. Élités et États tributaires » in J.C. Moreno Garcia (éd.), *Élités et*

*pouvoir en Égypte ancienne*, CRIPEL 28, Lille, 2009-2010, p. 35-36.

133 Concernant la charge de directeur de Haute Égypte, cf. E. BROVASKI, *op. cit.*, p. 91-III; *id.*, « Overseers of Upper Egypt in the Old to Middle Kingdoms. Part 2 », *ZÄS* 141, 2014, p. 22-33.

de Pépi II<sup>134</sup>, E. Martin-Pardey envisage un transfert permanent du siège de directeur de la Haute Égypte<sup>135</sup>. N. Kanawati, qui considère cela comme peu probable<sup>136</sup>, estime que l'existence de plusieurs directeurs de Haute Égypte, ayant accompli leur charge en même temps à partir de leur nome durant la première moitié du règne de Pépi II, correspond à l'exercice simultané de la direction de la Haute Égypte<sup>137</sup> et à la probable restriction de leurs charges à un seul nome<sup>138</sup>. Pour J.C. Moreno Garcia, la charge correspondrait plutôt à l'exécution de missions, probablement limitées dans le temps<sup>139</sup>. En effet, le fait qu'un titre soit inscrit dans une nécropole provinciale ne signifie pas nécessairement que la fonction ait été accomplie depuis le nome en question.

En fait, il semble exister plusieurs possibilités concernant le lieu d'exécution de la charge du directeur de Haute Égypte d'origine provinciale. Si certains semblent avoir accompli, durant un temps limité, leur fonction depuis la capitale<sup>140</sup>, d'autres ont pu occuper cette charge à partir de leur nome d'origine – sans que cela implique une restriction de la charge à un seul nome – en effectuant sans doute des missions ponctuelles à différents endroits du pays pour le compte du roi<sup>141</sup>.

134 En effet, des directeurs de Haute-Égypte sont connus dans les 1<sup>er</sup> (*Hr-hwꜣf*: E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa bei Assuan* I,4, Paderborn, 2008, pl. 26, 30-32 et *Schni* I: *ibid.*, pl. 8, 10-15), 5<sup>e</sup> (*Hwi*: H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente aus dem Alten Reich*, ÄA 14, Wiesbaden, 1967, p. 87, 91, fig. 8), 6<sup>e</sup> (*Idw* I: H.G. FISCHER, *Dendera in the Third Millennium B.C. down to the Theban Domination of Upper Egypt*, New York, 1968, pl. 5, 5A), 7<sup>e</sup> (*Tꜣwti*: T. SÄVE-SÖDERBERGH, *The Old Kingdom Cemetery at Hamra Dom [El-Qasr wa es-Saiyad]*, Stockholm, 1994, pl. 13), 9<sup>e</sup> (*Kꜣ(-i)-hp | Tꜣi | Tꜣi*: N. KANAWATI, *The Rock Tombs of El-Hawawish: The Cemetery of Akhmim* III, Sydney, 1982, pl. 1, fig. 8, 11-12), *Hni-nhw* (*id.*, *The Rock Tombs of El-Hawawish: The Cemetery of Akhmim* IV, Sydney, 1983, fig. 25), 12<sup>e</sup> (*İbi*: N. KANAWATI, *Deir El-Gebraui* II. *The Southern Cliff*, ACE Reports 25, Oxford, 2007, pl. 4-5, 46, 55-58, 67, 74ab), 14<sup>e</sup> (*Ppi-nh-bri-ib*: N. KANAWATI, *The Cemetery of Meir* I. *The Tomb of Pepyankh the Middle*, ACE Reports 31, Oxford, pl. 75a-b, 76-78, 83; A. KAMAL, « Le tombeau nouveau de Méir », *ASAE* 15, 1915, p. 252-256) et 15<sup>e</sup> (*Mrw | Bbi*: N. de G. DAVIES, *The Rock Tombs of Sheikh Saïd*, ASE 10, Londres, 1901, p. 26, pl. 21 et *Wiw | İiw*: *ibid.*, pl. 24) nomes de Haute Égypte durant

la première moitié du règne de Pépi II. Concernant la datation de ces différents représentants de l'État, cf. E. MARTINET, *L'administration provinciale sous l'Ancien Empire*, vol. II, p. 96-102, thèse de doctorat, université Paris-Sorbonne, 2013, dont la publication est en cours de préparation.

135 E. MARTIN-PARDEY, *op. cit.*, p. 166.

136 N. KANAWATI, *Governmental Reforms in Old Kingdom Egypt*, Warminster, 1980, p. 68.

137 Concernant l'exercice simultané des plus hautes charges administratives, cf. N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 342.

138 N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 68, 76. Voir également H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 94.

139 J.C. MORENO GARCIA, « The Territorial Administration of the Kingdom in the 3rd Millennium » in J.C. Moreno Garcia (éd.), *Ancient Egyptian Administration*, HdO I.104, Boston, Leyde, 2013, p. 123-124, 133, 135-136.

140 Par exemple, *Idw* I *Snni* du 7<sup>e</sup> nome de Haute Égypte ne porte le titre *imi-r šm'* que dans la tombe de son père *Tꜣwti* (*LD Text* II, 179). Dans son cas, il semble vraisemblable que la fonction de directeur de Haute Égypte ait été effectuée depuis la capitale. En effet, il n'a pas été jugé nécessaire de faire inscrire le titre *imi-r šm'* dans sa propre tombe, la fonction n'étant probablement

plus exercée à ce moment-là. Il s'est sans doute rendu à Memphis pour exercer cette charge avant de revenir dans son nome d'origine.

141 En effet, *İbi* a d'abord été nommé nomarque du 12<sup>e</sup> nome de Haute Égypte sous le règne de Mérenrê (*Urk.* I, 142.9-10), avant d'obtenir la charge de directeur de la Haute Égypte (*Urk.* I, 142.11-12). Par ailleurs, *Qꜣr*, qui a occupé ses plus hautes charges sous le règne de Mérenrê (*Urk.* I, 254.3-6), a pu accomplir sa fonction de directeur de Haute Égypte depuis Edfou. En effet, il détient le titre de *bri-sšꜣ n mdt nb(t) šꜣt iwt m r-ꜣ n ꜣbw*, « chargé des affaires confidentielles de toutes les paroles confidentielles venues de la Porte d'Éléphantine » (cf. M. EL-KHADRAGY, « The Edfu Offering Niche of Qar in Cairo Museum », *SAK* 30, 2002, fig. 6, p. 216; pl. 7), ce qui implique qu'il ait effectué des déplacements dans la partie la plus méridionale du pays. Un fonctionnaire basé dans un nome a pu accomplir diverses missions en dehors de celui-ci et obtenir, à cette occasion, de nouveaux titres, probablement détenus de façon temporaire. D'ailleurs, le titre *imi-r wp(w)t nb(t) nt nzwꜣt*, « directeur de toutes les missions du roi » (*ibid.*, fig. 6, p. 216; pl. 7) témoigne des multiples missions dont il a été chargé par la Couronne à différents endroits du pays.

Dans le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte, le rôle de *Ppīī-‘nh-ḥrī-īb* dans le recensement du cheptel des nomes du milieu de la Haute Égypte suggère l'exercice de ses fonctions depuis Meir. Une inscription provenant de sa tombe<sup>142</sup> témoigne de la responsabilité du directeur de la Haute Égypte dans le dénombrement du cheptel : *irt irw n mmmnt 'wt n sp3wt ḥrī(w)t-īb m33 iw3 wndw*<sup>143</sup>, « Faire le comptage du troupeau et des petits animaux des nomes du milieu, inspecter les bœufs et les chèvres ».

*Ppīī-‘nh-ḥrī-īb* fut vraisemblablement chargé de recenser le bétail destiné à l'administration centrale, bien que le terme *irw* ne semble pas avoir nécessairement impliqué l'existence d'une taxe sur le bétail<sup>144</sup>. Cette compétence s'exerçait sur une zone géographique précise qui est celle des *sp3wt ḥrī(w)t-īb*, c'est-à-dire « les nomes du milieu » de la Haute Égypte. De plus, le titre *imi-r šm' m sp3wt ḥrīwt-īb*, « directeur de Haute Égypte dans les nomes du milieu » détenu par *Ppīī-‘nh-ḥrī-īb*<sup>145</sup> suggère que ce dernier possédait une influence sur l'ensemble de cette région. Entre la fin de la IV<sup>e</sup> dynastie et la VI<sup>e</sup> dynastie, les termes *sp3wt ḥrīwt-īb šm'* sont mentionnés dans les titres de plusieurs dirigeants des 10<sup>e</sup><sup>146</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup><sup>147</sup> nomes de Haute Égypte. Ils servaient à désigner une entité géographique et administrative regroupant les 10<sup>e</sup> à 15<sup>e</sup> nomes de Haute Égypte<sup>148</sup>, auxquels il conviendrait d'ajouter le nome d'Akhmim<sup>149</sup>. En effet, des ressemblances sont perceptibles entre les 9<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> nomes dès la V<sup>e</sup> dynastie<sup>150</sup>. Ces similitudes,

<sup>142</sup> A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, p. 43, pl. 16; N. KANAWATI, *The Cemetery of Meir I. The Tomb of Peppanakh the Middle*, ACE Reports 31, Oxford, p. 41, pl. 82.

<sup>143</sup> *Wb* I, p. 49 (9).

<sup>144</sup> Cf. *Wb* I, p. 114 (4) (« *Abgabe von Vieh* »); R.O. FAULKNER, *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, Oxford, 1962, p. 27 (« *cattle-tax* »); N. FAVRY, *Le nomarque sous le règne de Sésostris I<sup>er</sup>*, Paris, 2004, p. 349, n. 90; P. MONTET, *Les scènes de la vie privée dans les tombeaux de l'Ancien Empire*, Strasbourg, 1925, p. 128. Néanmoins, Sch. Allam (« Taxe (?) sur le bétail dans l'Égypte ancienne » in F. Angeli (éd.), *Stato Economia Lavoro nel Vicino Oriente Antico. Atti del Convegno promosso dal Seminario di orientalistica dell'Istituto Gramsci toscano*, Milan, 1988, p. 52-72) considère qu'il n'y avait pas de taxe sur le bétail. De même, pour J.M. Kruchten (*Le Décret d'Horemheb*, Bruxelles, 1981, p. 85-88), le vocable *irw* renverrait à une opération de recensement et n'impliquerait pas l'existence d'une taxe sur le bétail. Concernant le recensement en Égypte ancienne, cf. D. VALBELLE, « Les recensements dans l'Égypte pharaonique du troisième et deuxième millénaires », *CRIPPEL* 9, 1987, p. 33-49.

<sup>145</sup> A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 4 A,1. Ce dignitaire porte les titres *imi-r šm'* et *imi-r šm' m sp3wt ḥrīwt-īb*.

<sup>146</sup> Cf. les titulatures de *K(=i)-ḥnt* I: A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *The Old Kingdom Tombs of El-Hammamiya*, ACE Reports 2, Sydney, 1990, pl. 17, 35, 38, 50-51 et *K(=i)-ḥnt* II: *ibid.*, pl. 23, 59, 67-68.

<sup>147</sup> Cf. la titulature de *Srf-k3*: N. de G. DAVIES, *op. cit.*, pl. 6.

<sup>148</sup> H. KEES, « Beiträge zur altägyptischen Provinzialverwaltung und der Geschichte des Feudalismus, I: Oberägypten », *NGWG*, 1932, p. 99-101; H. GOEDICKE, « Zu *imi-r3 Šm'* und *tp-Šm'* im Alten Reich », *MIOF* 4, 1956, p. 6-10, p. 7; N. KANAWATI, *Governmental Reforms in Old Kingdom Egypt*, Warminster, 1980, p. 67-68; H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 65; E. MARTINET, *Le nomarque sous l'Ancien Empire*, Paris, 2011, p. 138-139, 173-174, 185, 215-220.

<sup>149</sup> Cf. H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 66-76.

<sup>150</sup> Certains indices attestent l'existence de liens entre les 9<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> nomes de Haute Égypte dès la V<sup>e</sup> dynastie. Par exemple, *Mnw-ḥtp*, dont le nom est formé à partir de *Mnw*, est mentionné dans la tombe du nomarque *Srf-k3* inhumé à Cheikh Saïd (cf. N. de G. DAVIES, *op. cit.*,

pl. 4). À Akhmim, les dirigeants connus, dès le milieu de la V<sup>e</sup> dynastie, ont des noms formés à partir de *Mnw* (cf. par exemple *Mnw-‘nh*: N. KANAWATI, *The Rock Tombs of El-Hawawish: The Cemetery of Akhmim I*, Sydney, 1980, fig. 4). De même, *K(=i)-ḥp* (N. de G. DAVIES, *op. cit.*, pl. 6), qui est mentionné dans la même tombe que *Mnw-‘nh*, a un nom qui est porté par deux nomarques d'Akhmim sous la VI<sup>e</sup> dynastie (cf. *K(=i)-ḥp* / *Ttī* / *Tt*: N. KANAWATI, *The Rock Tombs of El-Hawawish: The Cemetery of Akhmim III*, Sydney, 1982, p. 7-32, pl. 1-4a, 9, fig. 7-9, 11-16, 19 et *K(=i)-ḥp* / *Ttī* / *Ttī-igr*: *id.*, *The Rock Tombs of El-Hawawish: The Cemetery of Akhmim I*, Sydney, 1980, p. 12-37, pl. 3-12, 13bc, fig. 7, 10, 13, 16-22). En ce qui concerne les titres, nous remarquons que c'est dans les nomes 9 et 15 de Haute Égypte qu'est introduit pour la première fois le titre *ḥntī bitī* en province dès la V<sup>e</sup> dynastie. Les titulaires sont attestés à El-Hagarsa (cf. *Nftr-ḥr*: *id.*, *The Tombs of El-Hagarsa I*, ACE Reports 4, Sydney, 1993, p. 21-24, pl. 22b) et à El-Bercha (cf. les titulatures de *I-īb*: M. DE MEYER, « The Fifth Dynasty Royal Decree of Ia-Ib at Dayr al-Bersha », *RdE* 62, 2011, p. 57-72, fig. 4-5, pl. 13 et *Ni-‘nh-umti*:

ainsi que l'attention accordée à cette région par la royauté<sup>151</sup>, visible à travers l'organisation des Travaux à l'échelle des nomes du milieu de la Haute Égypte<sup>152</sup>, la centralisation du bétail des nomes du milieu de la Haute Égypte destiné à la Résidence et la restriction de la fonction de directeur de Haute Égypte à cette même région semblent indiquer qu'il s'agissait bien d'une unité administrative et pas seulement d'une unité géographique<sup>153</sup>. Le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte centralisait à cette époque le bétail qui était destiné à l'administration royale et qui provenait de plusieurs nomes, ce qui confirme son statut de centre supra-provincial et son interdépendance avec d'autres provinces.

L'analyse des titres détenus par les membres du réseau d'influence représentés dans les tombes des hauts fonctionnaires inhumés à Meir contribue également à apporter des éclaircissements sur le statut du directeur de Haute Égypte dans cette province. Le nombre relativement important de fonctionnaires secondaires qui portent des titres comprenant le terme *ḏḥt* (voir *supra*) témoigne de l'organisation du bureau des champs dans le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte et du statut particulier de cette province dans le sud du pays (fig. 1). Dans la mesure où les directeurs des champs et les directeurs des scribes des champs figurent parmi les fonctionnaires dépendant de différents directeurs de Haute Égypte inhumés dans ce nome, il est possible de considérer que ceux-ci devaient être placés sous l'autorité de cette catégorie de hauts fonctionnaires durant la VI<sup>e</sup> dynastie. Le fait que cinq personnes de l'entourage du directeur de Haute Égypte et vizir *Ppīi-nḥ-hri-ib* détiennent des responsabilités en rapport avec les champs, montre un lien évident entre ce bureau, le vizirat et la direction de la Haute Égypte<sup>154</sup>.

P. Andrassy estime que les *imīw-r zš(w) ḏḥt* mentionnés dans les décrets de Coptos sont soit des envoyés de l'administration centrale, soit de réels représentants de l'administration locale<sup>155</sup>. À Meir, les *imīw-r zš(w) ḏḥt* cités dans les tombes des directeurs de Haute Égypte peuvent être considérés comme des agents locaux de la Couronne, probablement recrutés sur place, qui ont exercé des charges supra-provinciales comme leurs supérieurs. Néanmoins, leur proximité avec les dignitaires de Meir semble évidente, et leur titulature reflète à la fois une

*ead.*, «Two Cemeteries for one Provincial Capital? Deir el-Bersha and el-Sheikh Said in the Fifteenth Upper Egyptian Nome During the Old Kingdom» in N. Strudwick, H. Strudwick (éd.), *Old Kingdom, New Perspectives. Egyptian Art and Archaeology 2750-2150 BC*, Oxford, 2011, p. 43-45), c'est-à-dire dans les nécropoles où les nomarques de la VI<sup>e</sup> dynastie n'ont pas été inhumés.

151 N. KANAWATI, *Governmental Reforms in Old Kingdom Egypt*, Warminster, 1980, p. 71.

152 A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *op. cit.*, pl. 35, 38, 50-51, 59, 67-68.

153 N. Kanawati (*op. cit.*, p. 12, 71) considère qu'il s'agit d'une unité économique. Il met en doute l'existence de divisions administratives à l'intérieur de la Haute Égypte sous l'Ancien Empire.

154 De plus, la titulature de *Twzw* (C. PECK, *Some Decorated Tombs of the First Intermediate Period at Naga ed-Dêr*, Ann Arbor, 1958, pl. 2) montre un lien entre la charge de *imī-r ḏḥt* et le niveau supra-provincial, puisqu'il porte également le titre *imī-[r] spzwt Hnw-Nḥn*, «directeur des nomes de *Hnw-Nḥn*». Le terme *Hnw-Nḥn* renverrait à une division territoriale plus étendue qu'une *spz* (cf. S. QUIRKE, «Provincialising Elites: Defining Regions as Social Relations» in J.C. Moreno Garcia (éd.), *Élites et pouvoir en Égypte ancienne*, CRIPEL 28, Lille, 2009-2010, p. 60-61). Le directeur de Haute Égypte était subordonné au vizir memphite qui intervenait dans la gestion de ce secteur au niveau central. En effet, le titre *imī-r ḏḥt m šm' t-mbw*, «directeur des champs dans la

Haute- et la Basse-Égypte» est attesté dans la titulature d'un vizir memphite nommé *Tīw* qui serait daté du règne de Pépi I<sup>er</sup>. Cf. C.M. FIRTH, B. GUNN, *Teti Pyramid Cemeteries II*, Le Caire, 1926, pl. 61; D. JONES, *An Index of Ancient Egyptian Titles, Epithets and Phrases of the Old Kingdom I*, Oxford, 2000, p. 53, n° 261; N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 35; E. BROVARSKI, *The Inscribed Material of the First Intermediate Period from Naga-ed-Dêr I*, Chicago, 1980, p. 295 (h) et n° 110. Cf. également K. BAER, *op. cit.*, p. 154, 295 [576].

155 P. ANDRÁSSY, *op. cit.*, p. 346-347.

intervention au niveau provincial et au niveau supra-provincial<sup>156</sup>. En revanche, les simples scribes des champs ne sont pas attestés à Meir, ce qui suggère un lien beaucoup plus étroit de cette catégorie avec l'administration centrale<sup>157</sup>. Quel que soit le titre détenu, ce bureau était présent à plusieurs niveaux de l'administration. Alors que des fonctionnaires étaient détachés temporairement dans les nomes, des agents locaux étaient recrutés sur place et intégrés dans l'administration provinciale. Les premiers sont des fonctionnaires itinérants qui devaient régulièrement voyager entre la Résidence et les provinces afin de communiquer aux bureaux centraux les données nécessaires au lancement du processus de la perception des taxes par le vizir depuis Memphis<sup>158</sup>. Ces données étaient enregistrées par les agents locaux, qui eux ne se rendaient pas à la capitale, mais avaient probablement des déplacements à effectuer à l'échelle de la province. Ces derniers avaient certainement un lien avec le directeur de Haute Égypte, qui lui était chargé d'établir le calcul détaillé de ce que chaque nome devait à la Résidence à l'aide de ces documents<sup>159</sup>.

Seuls deux directeurs de Haute Égypte inhumés à Meir ont accédé à la fonction de vizir<sup>160</sup>. Il faut également s'interroger sur la réalité de leurs charges et sur le lieu d'exercice de cette fonction. Pour W. Helck, si plusieurs vizirs ont été nommés en même temps, c'est que le titre ne renvoie pas à une véritable charge en province. Ainsi, il distingue le vizir réel, un très haut fonctionnaire de l'État, des « vizirs titulaires », c'est-à-dire ayant des responsabilités seulement honorifiques<sup>161</sup>. Au contraire, l'étude des données provenant de la nécropole de Meir semble attester la réalité de leurs fonctions. La présence de *zšw 'nzwt* dans l'entourage de *Ppīi-'nh / Hnīi-km*<sup>162</sup> et *Ppīi-'nh-hri-ib*<sup>163</sup> indique que le vizir détenait de réelles responsabilités en lien avec l'administration centrale et que des « scribes des Archives royales » l'assistaient<sup>164</sup>. Le fait que les titres de *zš 'nzwt* et de *zš spjt* soient portés par des personnes distinctes dans les réseaux de *Ppīi-'nh / Hnīi-km*<sup>165</sup> et *Ppīi-'nh-hri-ib*<sup>166</sup> (voir *supra*) suggère que le premier titre fasse référence aux affaires relevant de la compétence vizirale de *Ppīi-'nh / Hnīi-km* et *Ppīi-'nh-hri-ib* et que le second titre, impliquant un ancrage plus local, ait un lien direct avec les affaires du nome.

<sup>156</sup> En effet, *Ītzi* porte les titres *imi-r pr*, *imi-r zš(w) zht* et *zš 'nzwt*. Cf. A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 15,4, 16; 24, 34, 50,2, 57.

<sup>157</sup> Cf. J.C. MORENO GARCIA, *hwt et le milieu rural égyptien du III<sup>e</sup> millénaire, économie, administration et organisation territoriale*, Paris, 1999, p. 251.

<sup>158</sup> P. ANDRÁSSY, *op. cit.*, p. 346.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 346.

<sup>160</sup> Concernant la fonction de vizir, cf. H. KEES, « Beiträge zur Geschichte des Vizirats im Alten Reich. Die Chronologie der Vizire unter König Phiops II », *NGWG 4/2*, 1940, p. 39-54; W. HELCK, *op. cit.*, p. 116-117, 136, 142; W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 217-222; M. VALLOGGIA, « Les vizirs des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> dynasties », *BIFAO 74*, 1974, p. 134; N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 300-335; P. ANDRÁSSY, « Zur

Struktur der Verwaltung des Alten Reiches », *ZÄS 118*, 1991, p. 4-5; H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I, the Rock Tombs of Djebutinakht (no. 17K74/1), Khumnakht (n° 17K74/2), and Iba (no. 17K74/3) with an Essay on the History and Nature of Nomarchal Rule in the Early Middle Kingdom*, OLA 155, Louvain, Paris, 2007, p. 102-109; M. BÁRTA, « Kings, Viziers, and Courtiers: Executive Power in the Third Millennium B.C. » in J.C. Moreno Garcia (éd.), *Ancient Egyptian Administration*, HdO I.104, Boston, Leyde, 2013, p. 153-176; V. DULÍKOVÁ, « Some Notes on the Title of "Vizier" during the Old Kingdom, especially on the hieroglyphic Phallus-sign in the Vizier's Title » in M. Bárta, F. Coppens, J. Krejčí (éd.), *Abusir and Saqqara in the Year 2010*, vol. I, Prague, 2013, p. 327-336.

<sup>161</sup> W. HELCK, *op. cit.*, p. 116-117, 136, 142. W. Grajetzki (*op. cit.*, p. 217-222) admet également l'existence de vizirs honorifiques au Moyen Empire. M. Valloggia (*loc. cit.*), qui reprend l'hypothèse de W. Helck en ce qui concerne les vizirs des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> dynasties, considère que « la distinction entre le vizir *en fonction* et le vizirat à titre honorifique » est effective sous la VI<sup>e</sup> dynastie.

<sup>162</sup> A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 15,4, 16, 25, 26,1-2, 28, 31-32, 35.

<sup>163</sup> A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 15.

<sup>164</sup> H. WILLEMS, *op. cit.*, p. 106.

<sup>165</sup> A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 22,1.

<sup>166</sup> A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, p. 5 (47), pl. 8, 14.

Le vizir d'origine provinciale peut donc avoir une réelle autorité, même s'il reste difficile de déterminer le lieu d'exercice de ses fonctions. N. Strudwick considère que les vizirs inhumés en province étaient originaires de Haute Égypte et que leurs fonctions ne concernaient que cette partie du pays, ce qui signifierait un partage des compétences entre les vizirs memphites et les vizirs d'origine provinciale<sup>167</sup>. Sa théorie est que les vizirs inhumés en province seraient à l'origine des nomarques ayant eu des responsabilités secondaires par rapport aux vizirs memphites<sup>168</sup>. Cependant, *Hrwī*, le premier vizir à être enterré en province à la fin de la V<sup>e</sup> dynastie, n'est pas un nomarque<sup>169</sup>. Par ailleurs, sur les dix-sept vizirs inhumés en province, seuls trois portent le titre *hri-tp* '3 n X / *sp3t*<sup>170</sup>. Il nous semble que ni l'hypothèse d'une fonction usurpée par les provinciaux<sup>171</sup>, ni celle d'un exercice systématique de la charge depuis la province dans laquelle elle est attestée<sup>172</sup> et ni celle d'une fonction uniquement honorifique<sup>173</sup> ne concordent avec la réalité administrative. Il est difficile de généraliser à l'ensemble des vizirs inhumés en province l'un ou l'autre de ces raisonnements. L'obtention par les vizirs d'origine provinciale de charges analogues à celles des vizirs enterrés à Memphis<sup>174</sup> montre qu'ils appartenaient à une même classe dirigeante.

En ce qui concerne les vizirs inhumés à Meir, la question est de déterminer s'ils ont exercé leur charge depuis Memphis avant de revenir dans leur nome d'origine ou si le titre a pu être utilisé dans la province avec une étendue plus limitée. La présence d'autres charges en rapport avec les milieux centraux dans les titulatures des vizirs de Meir suggère qu'ils aient effectué des séjours à la capitale<sup>175</sup>. De même, dans la mesure où leur fonction de vizir n'exigeait pas un contact direct avec les locaux, à la différence de certains *im3w-r šm*<sup>176</sup>, celle-ci a pu être exercée depuis la capitale durant un temps limité. Néanmoins, dans le cas de Meir, on ne peut exclure la présence d'un vizir parallèlement à la déconcentration de certains bureaux, permettant d'assurer un contrôle accru sur les nomes du milieu de la Haute Égypte. En effet, les *zšw 'nzw*

167 N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 322, 334; P. ANDRÁSSY, *op. cit.*, p. 6.

168 N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 318, 321-322.

169 P.E. NEWBERRY, « The Inscribed Tombs of Ekhmim », *LAAA* 4, 1912, p. 112. En effet, celui-ci ne porte pas les titres *hq3 hwt-3t, šsm-t3 et im3-r wp(w)t* caractéristiques des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> dynasties. Cf. E. MARTINET, *op. cit.*, p. 146-154.

170 Cf. les titulatures de *Ỉzi* (E. EDEL, « Inschriften des Alten Reichs I. Die Biographie des Gaufürsten von Edfou, *Ỉzi* », *ZAS* 79, 1954, p. 13), *Hnqw / Ỉi[...]* (N. KANAWATI, *Deir El-Gebrawi I. The Northern Cliff*, ACE Reports 23, Oxford, 2005, pl. 53-56, 66-67) et *Hm-r' / Ỉzi* (*ibid.*, pl. 44, 46-50).

171 E. MARTIN-PARDEX, *op. cit.*, p. 112.

172 N. KANAWATI, *Governmental Reforms in Old Kingdom Egypt*, Warminster, 1980, p. 23.

173 W. HELCK, *op. cit.*, p. 116-117, 136, 142; M. VALLOGGIA, *op. cit.*, p. 134.

174 N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 318-319, tableau 31, p. 319.

175 Cf. A.M. BLACKMAN, M.R. APTE, *op. cit.*, pl. 37-40. En effet, *Ppi-3nh / Hni-km* détient le titre de *im3-r hnw*, « directeur de la Résidence », ce qui suggère qu'il se soit rendu à la capitale pour exercer cette fonction. De même, *Ppi-3nh-hri-ib* porte les titres *hri-s3t3 n wdt nbt nt nzw*, « chargé des affaires confidentielles de tout ce qui est ordonné par le roi » (cf. N. KANAWATI, *The Cemetery of Meir I. The Tomb of Pepyankh the Middle*, ACE Reports 31, Oxford, 2012, pl. 75a-b, 76) et *hri-tp nzw m hwt-wrt*, « premier après le roi dans la Grande

Cour » (cf. A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 15) qui impliquent une certaine proximité avec le roi. Le fait que deux de ses fils, *Ni-3nh-ppi / Km* (cf. *ibid.*, pl. 8-9, registre 5) et *Ni-3nh / Ppi3l Hpi d3r* (cf. *ibid.*, pl. 9, registre 5, 17) portent le titre *hri-tp nzw pr-3*, « premier après le roi du pr-3 » pourrait également indiquer leur présence à la capitale en même temps que leur père, avant leur retour dans le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte pour y poursuivre leur carrière.

176 J.C. MORENO GARCIA, « The Territorial Administration of the Kingdom in the 3<sup>rd</sup> Millennium » in J.C. Moreno Garcia (éd.), *Ancient Egyptian Administration*, HdO I.104, Boston, Leyde, 2013, p. 136.

attestés dans l'entourage des vizirs *Ppîi-'nh-hri-ib* et *Ppîi-'nh / Hnîi-km*<sup>177</sup> dépendaient du *pr (n) 'nzwt*, un des bureaux chargés d'enregistrer les données nécessaires à la perception des taxes (voir *supra*).

### Des similitudes avec la structure administrative du 8<sup>e</sup> nome de Haute Égypte

La structure administrative du 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte présente de nombreux points communs avec celle du nome thinite. En effet, il s'agit de deux centres supra-provinciaux qui se caractérisent par des interactions avec le pouvoir central et par une importante présence de l'État. Les membres de l'élite de ces deux nomes sont les plus incorporés à la structure administrative de l'État. La mention de bureaux centraux, certains ayant pu être déconcentrés en province, dans les titulatures des fonctionnaires<sup>178</sup> associée à la présence de hauts représentants, de *hwwt-kz*<sup>179</sup>, de fonctionnaires dépendant de la filière *zwb*<sup>180</sup>, de *zšw 'nzwt*<sup>181</sup> et de *hqzw hw*<sup>182</sup> permettent de considérer les 8<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> nomes comme les provinces où l'intervention de

<sup>177</sup> Néanmoins, pour *Ppîi-'nh / Hnîi-km*, des doutes subsistent quant à la réalité de ses fonctions de vizir. Cf. notamment S. POLET, « Pepy-ankh Heny le noir de Meir (tombe A2), a-t-il usurpé le titre de vizir ? », *ResAnt* 7, 2010, p. 423-434. S. Polet suggère que ce personnage aurait fait inscrire ce titre dans sa tombe car il espérait cette promotion.

<sup>178</sup> Cf. par exemple la titulature de *Idi* d'Abydos qui porte les titres *imi-r šnuti* et *imi-r zš(w) 'nzwt* (L. BORCHARDT, *Denkmäler des Alten Reiches im Museum von Kairo* II, Le Caire, 1964, pl. 76). Cf. également la titulature de *Imrii* qui détient les titres *imi-r kzt nbt nt nzwt irrt m Tj-wr*, « directeur de tous les Travaux royaux qui sont faits dans le nome thinite » et *imi-r kzt nbt wdt irrt m Tj-wr*, « directeur de tous les Travaux qui sont commandés pour être faits dans le nome thinite » (C. PECK, *op. cit.*, pl. 5; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 269, fig. 20).

<sup>179</sup> L'archéologie a permis d'identifier une *hwwt-kz* à Abydos. Cf. D.B. O'CONNOR, « The Status of Early Egyptian Temples: An Alternative Theory » in R.F. Friedman, B. Adams (éd.), *The Followers of Horus: Studies Dedicated to Michael Allen Hoffman*, Oxford, 1992, p. 83-98. Par ailleurs, *Hzw* et *Hnw* d'Abydos exercent la charge de *šd hm(w)-ntr hwwt-kz Mr-n-r'*, « inspecteur des prêtres de la *hwwt-kz* de Mérenrè ». Cf. H.L. STEWART, *Egyptian Stelae, Reliefs and Paintings from the Petrie Collection II. Archaic Period to Second Intermediate Period*, Warminster, 1979,

p. 11 (47), pl. 9.3; L. BORCHARDT, *op. cit.*, pl. 82. À Meir, *Ffi* possède le titre *šd hwwt-kz*, « inspecteur de la *hwwt-kz* ». Cf. A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 3,1b. Une *hout-ka* semble avoir été fondée sous le règne de Pépi II dans cette province. Cf. G. JÉQUIER, *Fouilles à Saqqarah. Le monument funéraire de Pépi II*, t. III, *Les approches du temple*, FouillesSaqq, Le Caire, 1940, pl. 21; Y. GOURDON, *Pépy I<sup>er</sup> et la VI<sup>e</sup> dynastie*, Paris, 2016, p. 125. Concernant les particularités des chapelles de ka fondées sous la VI<sup>e</sup> dynastie, cf. Hr. PAPAŽIAN, « Perspectives of the Cult of Pharaoh during the Third Millennium B.C.: a Chronological Overview » in M. Bárta, H. Vymazalová (éd.), *Chronology and Archaeology in Ancient Egypt. (the Third Millennium B.C.)*, Prague, 2008, p. 77-79.

<sup>180</sup> Par exemple, dans le nome thinite, 4 détenteurs du titre *zwb 'd-mr* sont connus : cf. les titulatures de *Hgi* (E. BROVARSKI, « Abydos in the Old Kingdom and First Intermediate Period » in C. Berger, G. Clerc, N. Grimal (éd.), *Hommages à Jean Leclant*, vol. I, études pharaoniques, BdE 106,1, Le Caire, 1994, fig. 5-6), *Twzw* (C. PECK, *op. cit.*, pl. 2), *Ipi* (E. BROVARSKI, *The Inscribed Material of the First Intermediate Period from Naga-ed-Dêr* I, Chicago, 1980, p. 345-352) et *Hpi* (*id.*, *The Inscribed Material of the First Intermediate Period from Naga-ed-Dêr* II, Chicago, 1980, fig. 106, p. 1135).

<sup>181</sup> *Twzw* du nome thinite porte le titre *zš ' [nzwt] n h[ft-hr]*, « scribe personnel des Archives [royales]. Cf. C. PECK, *op. cit.*, pl. 2. Pour le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte, cf. *supra*.

<sup>182</sup> Sur le titre de *hqz hw*, « gouverneur de domaine », cf. l'étude de P. PIACENTINI, *Gli « Amministratori di proprietà » nell'Egitto del III millennio a.C.*, SEAP 6, Pise, 1989) et celle de J.C. MORENO GARCIA, *hw* et le milieu rural égyptien du III<sup>e</sup> millénaire, économie, administration et organisation territoriale, Paris, 1999. Dans le nome thinite, le titre *hqz hw* est porté par *Hgi* (E. BROVARSKI, « Abydos in the Old Kingdom and First Intermediate Period » in C. Berger, G. Clerc, N. Grimal (éd.), *Hommages à Jean Leclant*, vol. I, études pharaoniques, BdE 106,1, Le Caire, 1994, p. 109-112, fig. 5-6), *Pth-šps / Impi* (*ibid.*), *šps / Impi* (*id.*, *The Inscribed Material of the First Intermediate Period from Naga-ed-Dêr* II, Chicago, 1980, fig. 109, p. 1139) et *Hgi* (D. DUNHAM, *Naga-ed-Dêr Stelae of the First Intermediate Period*, Londres, Boston, 1937, pl. 11,2; R.J. LEPROHON, *Corpus Antiquitatem Aegyptiacarum*, fasc. 2, *Stelae I: the Early Dynastic Period to the Late Middle Kingdom*, Boston, Mayence, 1985, p. 131-133). Dans le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte, le titre est porté par *Hni-km* dans la tombe de son père *Ni-'nh-ppi(mrii-r')-km* (A.M. BLACKMAN, M.R. APTEID, *op. cit.*, pl. 12) et par *Ppîi-'nh / Nfr-kz=i* (A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 15).

l'État semble la plus manifeste (fig. 1). Les interactions entre l'État et ces deux nomes sont nombreuses, comme en témoigne la participation de l'élite provinciale aux affaires du royaume. En effet, comme à Meir, des vizirs ont été inhumés dans le nome thinite<sup>183</sup>. De la même façon, des membres de l'administration palatine, qui détiennent des titres comprenant les termes *pr-ʕ*, sont fréquemment attestés dans cette province<sup>184</sup>.

Comme les vizirs de Meir, ceux d'Abydos ont également eu de réelles fonctions, notamment en raison de leurs liens avec la famille royale. En effet, Pépi I<sup>er</sup> a épousé les deux sœurs d'un dignitaire abydénien nommé *D'w*<sup>185</sup> qui a été vizir sous le règne de Pépi II. Ses deux sœurs ont été les mères des rois Mérenrê et Pépi II<sup>186</sup>. La biographie de *D'w* met en avant le fait que celui-ci est né dans le nome thinite<sup>187</sup> et qu'il y a exercé ses fonctions. En effet, la liste de ses titres, dont celui de vizir, précède la phrase *ir.n(=i) nw m T3-wr ʕbdw*<sup>188</sup>, « (J')ai fait cela dans le 8<sup>e</sup> nome de Haute Égypte à Abydos ». La présence de la charge de *ʕiti ʕb ʕti* parmi une liste de titres correspondant à de réelles fonctions et l'indication du contexte local suggèrent que cette fonction était effective. *D'w* détient le titre de *ʕiti ʕb ʕti* dans un décret royal placé dans le temple de *Hnti-ʕmnti* à Abydos<sup>189</sup>, ainsi que dans le décret Coptos B<sup>190</sup> daté de l'an après *h3t zp II* du règne de Pépi II<sup>191</sup>. Il est donc mentionné en rapport avec les temples locaux de deux nomes différents de Haute Égypte, alors qu'il n'était pas directeur de Haute Égypte. Cela témoigne à la fois de l'influence de *D'w*, au moins dans une partie de la Haute Égypte (5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> nomes de Haute Égypte), et de son rôle d'intermédiaire entre l'administration centrale et l'administration locale. Quant au décret placé dans le temple d'Abydos<sup>192</sup>, il a été émis afin de pourvoir au culte des statues de Pépi II, des deux reines de Pépi I<sup>er</sup> et de leur frère, *D'w*. H. Goedicke suggère que ce décret ait pu être initié par *D'w* lui-même en tant que vizir et oncle du roi durant la minorité de Pépi II<sup>193</sup>.

183 Cf. *ʕw* (CGC 1576: L. BORCHARDT, *op. cit.*, pl. 75), *Nbt* (CGC 1578: *ibid.*, p. 59-60, pl. 76), *D'w* (CGC 1431: *id.*, *Denkmäler des Alten Reiches im Museum von Kairo I*, Berlin, 1937, pl. 24), *ʕdi* (CGC 1575 et 1577: *id.*, *Denkmäler des Alten Reiches im Museum von Kairo II*, Le Caire, 1964, pl. 75-76), *Ppi-nht* (CGC 1573: *ibid.*, pl. 75), *Wnt* (CGC 1643: J. RICHARDS, «Text and Context in the Late Old Kingdom: the Archaeology and Historiography of Weni the Elder», *JARCE* 39, 2002, p. 93, fig. 15) et *ʕdi* (CGC 1457: A. MARIETTE, *Catalogue général des monuments d'Abydos découverts pendant les fouilles de cette ville*, Paris, 1880, n° 526, p. 88) qui portent le titre *ʕiti ʕb ʕti*.

184 Cf., par exemple, le titre *hri-tp nzwtp pr-ʕ* qui est détenu par *Bbi* (CGC 3480 et CGC 3481: W. von BISSING, *Metallgefäße*. CGC n° 3426-3587, Vienne, 1901, p. 34), *H3w* (stèle Londres UC 14312: H.M. STEWART, *Egyptian Stelae, Reliefs and Paintings from the Petrie Collection II. Archaic Period to Second*

*Intermediate Period*, Warminster, 1979, pl. 9.3), *ʕdi* (CGC 1578: L. BORCHARDT, *op. cit.*, p. 59, pl. 76), *Hnw* (CGC 1615: *ibid.*, pl. 82), *Twi* (*ibid.*, pl. 82), *Twi* (*ibid.*, pl. 82), *ʕpi* (stèle Caire JdE 48031: G.A. WAINWRIGHT, «Three Stelae from Naga Ed-Deir», *ASAE* 25, 1925, p. 165) et *D3r* (E. BROVARSKI, *The Inscribed Material of the First Intermediate Period from Naga-ed-D3r I*, Chicago, 1980, fig. 27, p. 341).

185 H. GOEDICKE, «Brief Communications. The Abydene Marriage of Pepi I», *JAOS* 75, 1955, p. 180-183.

186 *Urk.* I, 117.14; 117.17-118.1.

187 CGC 1431: *Urk.* I, 118.17, 119.1; L. BORCHARDT, *Denkmäler des Alten Reiches im Museum von Kairo I*, Berlin, 1937, p. 111, pl. 24; A. ROCCATI, *op. cit.*, § 219, p. 231. Cf. Chr.J. EYRE, «Weni's Carrer and Old Kingdom Historiography» in Chr.J. EYRE, A. Leahy, L. Montagno Leahy (éd.), *The Unbroken Reed. Studies in the Culture and Heritage of Ancient Egypt, in Honour of A.F. Shore*, Londres, 1994, p. 113.

188 CGC 1431: *Urk.* I, 118.14.

189 *Urk.* I, 279.18.

190 Stèle Caire JdE 41893: *Urk.* I, 280.15; H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente aus dem Alten Reich*, AA 14, Wiesbaden, 1967, p. 87-116, fig. 8; R. WEILL, *Les Décrets royaux de l'Ancien Empire égyptien*, Paris, 1912, p. 6-39, pl. 2, 6; A. MCFARLANE, *The God Min to the End of the Old Kingdom*, ACE Studies 3, Sydney, 1995, p. 141-142, [231]; A. PHILIP-STÉPHAN, *op. cit.*, p. 253-255.

191 *Urk.* I, 280.14; cf. Chr.J. EYRE, *op. cit.*, p. 113.

192 *Urk.* I, 279.17-18. Décret Abydos III: W.M.FI. PETRIE, *Abydos II*, MEES 24, Londres, 1903, p. 42-43, pl. 19, 21; H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 81-86, fig. 7; *Urk.* I, 279-280; A. MORET, «Chartes d'immunité dans l'Ancien Empire égyptien (troisième partie)», *JournAs* II, sér. X, 1917, p. 441-447.

193 H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 84, 86. Cf. aussi B.J. KEMP, «The Osiris Temple at Abydos», *MDAIK* 23, 1968, p. 149-150; A. MCFARLANE, *op. cit.*, p. 97, n. 554.

Comme à Meir, des fonctionnaires dépendant du bureau des champs sont connus dans le nome thinite<sup>194</sup>. Par ailleurs, les monuments de huit directeurs de Haute Égypte sont attestés entre le règne de Mérenrê et la deuxième moitié du règne de Pépi II dans ce nome<sup>195</sup>. Ils ont probablement accompli leur fonction depuis Abydos dont sont issus la majorité des titulaires connus en province<sup>196</sup>. En effet, à Abydos, le non-cumul de la fonction de directeur de Haute Égypte avec celle de *hri-tp* ⲥ, cette charge étant détenue par des fonctionnaires systématiquement inhumés en dehors d'Abydos<sup>197</sup>, indique une séparation des charges qui semble aller dans le sens d'une réelle présence des directeurs de Haute Égypte dans cette province.

Malgré les ressemblances entre ces deux structures administratives, il faut tout de même noter des divergences entre celles-ci. La principale concerne la gestion du temple local dans ces deux nomes. À Meir, le temple local était placé sous l'autorité des directeurs de Haute Égypte (fig. 1), tandis que, dans le 8<sup>e</sup> nome de Haute Égypte, il était géré par des fonctionnaires distincts. En effet, les directeurs de Haute Égypte d'Abydos n'ont pas souvent contrôlé le temple local<sup>198</sup>, alors que les *hriw-tp* ⲥ du nome thinite n'ont jamais obtenu la direction de la Haute Égypte et ont généralement contrôlé le temple local<sup>199</sup>. Dans le nome thinite, les charges étaient donc plus strictement séparées qu'à Meir.

Sous la VI<sup>e</sup> dynastie, le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte est le nome dans lequel les hautes fonctions sont les plus cumulées. *Ppi-ḥb* | *Hni-km*<sup>200</sup> et *Ppi-ḥb-hri-ib*<sup>201</sup> ont exercé les charges de vizir, de directeur de Haute Égypte et de directeur d'au moins un service central; ils étaient également responsables du temple d'Hathor. Sous les règnes de Mérenrê et Pépi II, le 14<sup>e</sup> nome était un centre majeur de la Haute Égypte. L'autorité des dignitaires de Meir dépassait très certainement les limites du nome, comme en atteste le rôle de *Ppi-ḥb-hri-ib* dans l'inspection du bétail provenant des nomes du milieu de la Haute Égypte (voir *supra*). Par ailleurs, les potentats de ce nome possédaient, en l'état actuel de notre connaissance, les plus importants réseaux de fonctionnaires secondaires de la Haute Égypte<sup>202</sup>, lesquels avaient d'ailleurs un lien avec les milieux centraux.

194 Cf. *Tiw* de Naga ed-Deir (tombe N359, mur Sud : C. PECK, *op. cit.*, pl. 2) et *Ini* (El-Mahasna, CGC 1620 : L. BORCHARDT, *Denkmäler des Alten Reiches im Museum von Kairo II*, Le Caire, 1964, p. 91). Ils ont été inhumés en dehors d'Abydos.

195 Cf. *Wni* (L. BORCHARDT, *op. cit.*, pl. 75; J. RICHARDS, *op. cit.*, p. 94, fig. 16); *Idi* (A. MARIETTE, *op. cit.*, n° 526, p. 88); *Idi* (L. BORCHARDT, *op. cit.*, pl. 76); *Ppi-n-sd-hb* (*ibid.*, pl. 75); *Ppi-snb* (A. MARIETTE, *op. cit.*, n° 543; *Wdsi* (L. BORCHARDT, *op. cit.*, p. 70); *Ppi-nht* (*ibid.*, pl. 75) et *W-im* (?) (A. MARIETTE, *op. cit.*, n° 537, p. 93).

196 E. Brovarski (« Overseers of Upper Egypt in the Old to Middle Kingdoms. Part I », *ZÄS* 140, 2013, p. 98) considère que *Wni* a exercé la direction de la Haute Égypte depuis Abydos.

197 Cf. *Hwi-bwi* (G. MASPERO, *Trois années de fouilles dans les tombeaux de*

*Thèbes et de Memphis*, MMAF 1, fasc.2, Paris, 1889, p. 199, pl. 1-4; G. JÉQUIER, *Fouilles à Saqqarah. La pyramide d'Oudjebten*, Le Caire, 1928, p. 27, fig. 34) et *Ggi* (CGC 1455 : L. BORCHARDT, *Denkmäler des Alten Reiches im Museum von Kairo I*, Berlin, 1937, pl. 35; CGC 70-75; *id.*, *Statuen und Statuetten von Königen und Privatleuten I*, Le Caire, 1911, pl. 17) qui ont été inhumés à Saqqara. Cf. également *Tmrii* (tombe N248 : C. PECK, *op. cit.*, pl. 5; E. BROVARSKI, *The Inscribed Material of the First Intermediate Period from Naga-ed-Dêr I*, Chicago, 1980, p. 269, fig. 20) et *Hgi* (tombe N89 : C. PECK, *op. cit.*, p. 127) qui ont été enterrés à Naga ed-Deir, ainsi que *Hnwi* (tombe SF 18, repose-tête Boston MFA 13,3531 : E. BROVARSKI, *op. cit.*, fig. 31, p. 383; *id.*, *The Inscribed Material of the First Intermediate Period from Naga-ed-Dêr II*, Chicago, 1980, p. 1148, fig. 115) qui a été inhumé à Cheikh el-Farag.

198 Seuls trois directeurs de Haute Égypte du nome thinite portent le titre *imi-r hm(w)-ntr*. Cf. *Idi* (A. MARIETTE, *op. cit.*, n° 526, p. 88), *Idi* (L. BORCHARDT, *Denkmäler des Alten Reiches im Museum von Kairo II*, Le Caire, 1964, pl. 76) et *Ppi-nht* (*ibid.*, pl. 75).

199 E. MARTINET, *op. cit.*, p. 201-203.

200 A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 37-41.

201 N. KANAWATI, *op. cit.*, pl. 75a-b, 76, 83; A. KAMAL, *op. cit.*, p. 252-256.

202 À titre de comparaison, le réseau d'influence de *Sbni* II comporte 36 personnes ayant au moins un titre. Il s'agit du réseau d'influence le plus étendu après ceux de Meir. Cf. E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa I,2*, Paderborn, 2008, p. 842-843, fig. 6, p. 856, et fig. 29, p. 836; *id.*, *Die Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa bei Assuan I,4*, Paderborn, 2008, pl. 50-58.

## Les stratégies de la monarchie pour mieux contrôler les provinces de Haute Égypte

### *Le développement de Meir à partir de la VI<sup>e</sup> dynastie : une initiative du pouvoir royal*

Le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte a fait l'objet d'une attention particulière de la part des services centraux, perceptible dès le règne de Pépi I<sup>er</sup> qui a initié une politique de travaux dans cette province<sup>203</sup>. Cet intérêt s'est poursuivi par la suite, puisque ses successeurs ont permis à cette élite d'accéder à de très hauts postes. L'importance prise par la province en Haute Égypte a entraîné un accroissement de la bureaucratie provinciale. Celle-ci résulte à la fois d'une volonté politique, mais également de la richesse du temple local, véritable enjeu de pouvoir pour les dignitaires provinciaux<sup>204</sup>. Les hauts fonctionnaires inhumés dans les nécropoles du nome semblent s'être appuyés sur le temple, afin de s'élever dans la hiérarchie et de bénéficier d'une influence dans la province et à la capitale. L'analyse de l'évolution des titulatures de leurs fils montre qu'ils ont occupé la charge de directeur des prêtres, avant d'obtenir la direction de la Haute Égypte. À Meir, *Ppīi-ḥb | Hnīi-km*, le fils aîné héritier de *Nī-ḥb-ppīi(mrīi-r)-km*, détient les titres *īmī-r ḥm(w)-nṯr* et *smr w'ti* dans la tombe de son père<sup>205</sup>. De même, *Nī-ḥb | Ppīi Km*, le fils aîné de *Ppīi-ḥb-ḥrī-ib*, est également représenté avec les titres *īmī-r ḥm(w)-nṯr* et *smr w'ti* dans la tombe de son père<sup>206</sup>. Dans cette province, il semble qu'en général les fils aînés aient d'abord obtenu le titre de *īmī-r ḥm(w)-nṯr*. L'accès au plus haut niveau dans la hiérarchie administrative semble correspondre à l'acquisition du titre *īmī-r šm'*, qui permet d'obtenir des responsabilités au niveau supra-provincial. Ainsi, le fils aîné héritier *Ppīi-ḥb | Hnīi-km*<sup>207</sup> ne détient ce titre que dans sa propre tombe.

Le développement de certains sites de Haute Égypte, durant la VI<sup>e</sup> dynastie, semble provenir d'une initiative royale. À Meir, l'importance des liens avec la capitale et la surabondance de noms composés à partir de *Ppīi* portés par les plus hauts fonctionnaires et par les membres de leurs réseaux de parenté et de dépendance vont dans ce sens<sup>208</sup>. Ces différents éléments, ainsi que la présence de fonctionnaires en lien avec l'État et de membres de l'administration palatine indiquent que Meir fut un relais principal de l'autorité de Memphis dans le sud de l'Égypte.

<sup>203</sup> *Nḥbw*, qui dépendait de l'administration centrale, a été envoyé dans le 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte pour y creuser un canal. L'inscription se trouve à Boston, MFA 13.4331 : D. DUNHAM, «The Biographical Inscriptions of Nekhebu in Boston and Cairo», *JEA* 24, 1938, p. 2-3, pl. I (fig. 1), pl. II ; *Urk.* I, 221.6-8 ; A. ROCCATI, *op. cit.*, p. 186, § 174 ; N. KLOTH, *Die (auto-)biographischen Inschriften des ägyptischen Alten Reiches : Untersuchungen zu Phraseologie und Entwicklung*, BSAK 8, Hambourg, 2002, p. 181 (2) ; N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, Leyde, Boston, 2005, p. 266.

<sup>204</sup> J.C. MORENO GARCIA, «Les temples provinciaux et leur rôle dans

l'agriculture institutionnelle de l'Ancien et du Moyen Empire», *CRIPPEL* 25, 2006, p. 96, 98-99, 102, 105-107 ; *id.*, «Temples, administration provinciale et élites locales en Haute-Égypte : la contribution des inscriptions rupestres pharaoniques de l'Ancien Empire» in A. Gasse, V. Rondot (éd.), *Séhel : entre Égypte et Nubie. Inscriptions rupestres et graffiti de l'époque pharaonique. Actes du colloque international (31 mai-1<sup>er</sup> juin 2002)*, OrMons 14, Montpellier, 2004, p. 7-22.

<sup>205</sup> A.M. BLACKMAN, M.R. APTEDE, *op. cit.*, pl. 14. La transmission du titre *īmī-r ḥm(w)-nṯr* entre le père et le fils aîné est également attestée dans le 3<sup>e</sup> nome de Haute Égypte (cf. R. MÜLLER-WOLLERMANN, H. VANDEKERCKHOVE,

*Elkab VI. Die Felsinschriften des Wadi Hilāl, I. Text*, Turnhout, 2001, p. 313, 345).

<sup>206</sup> A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 12, 14.

<sup>207</sup> A.M. BLACKMAN, M.R. APTEDE, *op. cit.*, pl. 15-21, 24-34, 37-41.

<sup>208</sup> Dans la tombe de *Ppīi-ḥb-ḥrī-ib*, cf. par exemple ses fils *Ppīi-ḥb | Nfr-kjz'i* (A.M. BLACKMAN, *op. cit.*, pl. 15), *Nī-ḥb-ppīi Km* (*ibid.*, pl. 7-9, 12, 14) et *Nī-ḥb | Ppīi | Hḥi dšr* (*ibid.*, pl. 7, 9, 14, 17), ses frères *Ppīi-ḥb* (*ibid.*, pl. 12) et *Ppīi-ḥb | Km* (*ibid.*, pl. 9), ainsi que ses dépendants *Ppī*, *Ppīi-snb* (*ibid.*, pl. 9) et *Ppī | Ppīi-snb* (*ibid.*, pl. 7, 16).

### *Le déplacement du pouvoir entre certains centres provinciaux sous la VI<sup>e</sup> dynastie*

Quelques familles provinciales ont eu une influence majeure en Haute Égypte, dépassant sans doute le cadre d'un nome, et ont permis au pouvoir central de mieux contrôler cette région. La faveur royale accordée à une famille provinciale, et donc à un nome en particulier, à un moment donné est notamment visible par l'attribution de certaines charges. Par la suite, celles-ci sont confiées aux fonctionnaires d'autres provinces, mettant ainsi en évidence un système de transfert des charges dans lequel celles-ci étaient sans doute limitées dans le temps<sup>209</sup>, probablement afin d'éviter d'accorder une influence trop importante à un même nome pendant une longue période<sup>210</sup>.

Par exemple, la direction du Trésor (*imi-r prw-hd*, « directeur de la Double Maison de l'argent »)<sup>211</sup> est essentiellement réservée aux fonctionnaires des 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> nomes de Haute Égypte. Elle a d'abord été attribuée, probablement durant le règne de Pépi I<sup>er</sup>, à *Iww* d'Abydos<sup>212</sup>, ainsi qu'à *K(=i)-hpr / Tt / Tt*<sup>213</sup> d'Akhmim entre le règne de Mérenrê et le début de celui de Pépi II. Par la suite, la charge apparaît un peu plus au nord dans la titulature de trois nomarques du 12<sup>e</sup> nome de Haute Égypte (*Ibi*<sup>214</sup>, *D'w / Smzi*<sup>215</sup> et *D'w*<sup>216</sup>) durant le règne de Pépi II. Enfin, *Ppiti-nh / Hniti-km* a obtenu le titre *imi-r pr-hd* (voir *supra*) entre le milieu et la fin du règne de ce même roi<sup>217</sup>.

Quant aux titres relatifs à la direction des Greniers (*imi-r snwti* et les variantes), il est possible d'observer leur circulation entre les 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> nomes de Haute Égypte durant la VI<sup>e</sup> dynastie. L'examen de la répartition chronologique de ces attestations montre que cette fonction se rencontre d'abord à Akhmim, entre le règne de Mérenrê et le milieu du règne de Pépi II<sup>218</sup>, et à Abydos, vraisemblablement aux alentours du milieu du règne de Pépi II<sup>219</sup>. La direction des Greniers a pu être conférée aux dirigeants de Meir entre le règne de Mérenrê et la

209 J.C. MORENO GARCIA, « The Territorial Administration of the Kingdom in the 3rd Millennium » in J.C. Moreno Garcia (éd.), *Ancient Egyptian Administration*, HdO I.104, Boston, Leyde, 2013, 2013, p. 123-124.

210 *Ibid.*, p. 133. Je tiens à remercier ici Juan Carlos Moreno Garcia, qui a suggéré la notion de « circulation des fonctions » entre les nomes, lors de nos conversations tout au long de ma thèse qui m'ont permis de mieux cerner la fluidité du système administratif de l'Ancien Empire.

211 S. DESPLANCQUES, *op. cit.* p. 21.

212 LD, *Text II*, 176 [5]; N. KANAWATI, *Governmental Reforms in Old Kingdom Egypt*, Warminster, 1980, p. 32-33, 89-90; J. RICHARDS, « Kingship and Legitimation » in W. Wendrich (éd.), *Egyptian Archaeology, BSGA 13*, Malden, 2010, p. 73; E. BROVARSKI, « Abydos in

the Old Kingdom and First Intermediate Period. Part 2 » in D.P. Silvermann (éd.), *For his Ka. Essays Offered in Memory of Klaus Baer*, SAOC 55, Chicago, 1994, p. 24-33, 32, n. 56.

213 N. KANAWATI, *The Rock Tombs of El-Hawawish: The Cemetery of Akhmim III*, Sydney, 1982, p. 13, pl. 1, fig. 8; *id.*, *Akhmim in the Old Kingdom*, part I, *Chronology and Administration*, Sydney, 1992, p. 96-106.

214 *Id.*, *Deir El-Gebrawi II. The Southern Cliff*, ACE Reports 25, Oxford, 2007, pl. 4-5, 46, 67; K. BAER, *Rank and Title in the Old Kingdom. The Structure of the Egyptian Administration in the Fifth and Sixth Dynasties*, Chicago, 1960, p. 56.

215 N. de G. DAVIES, *The Rock Tombs of Deir el Gebrawi II*, ASE 12, Londres, 1902, pl. 9-10; K. BAER, *op. cit.*, p. 157.

216 N. de G. DAVIES, *op. cit.*, pl. 11; K. BAER, *op. cit.*, p. 157, [592].

217 A.M. BLACKMAN, M.R. APTED, *op. cit.*, pl. 41; A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *Quseir el-Amarna. The Tombs of Pepy-ankh and Khewen-wekh*, ACE Reports 1, Sydney, 1989, p. 25-26. S. Polet (« Généalogie et chronologie chez les nobles de Meir et de Koçeir à l'Ancien Empire », *SEP 5*, 2008, p. 16) le situe de manière approximative entre le deuxième et le troisième tiers du règne de Pépi II.

218 Cf. *K(=i)-hpr / Tt / Tt* (N. KANAWATI, *The Rock Tombs of El-Hawawish: The Cemetery of Akhmim III*, Sydney, 1982, pl. 1, fig. 8; *id.*, *Akhmim in the Old Kingdom*, part I, *Chronology and Administration*, Sydney, 1992, p. 96-106) et *K(=i)-hpr / Tt / Tt-iqr* (*ibid.*, p. 14; *id.*, *The Rock Tombs of El-Hawawish: The Cemetery of Akhmim II*, Sydney, 1981, p. 14-15).

219 Cf. *I di*: L. BORCHARDT, *op. cit.*, pl. 76; K. BAER, *op. cit.*, p. 61-62.

deuxième partie du règne de Pépi II, d'après la datation des différents personnages concernés<sup>220</sup>. Enfin, la direction des Greniers a été attribuée aux nomarques du 12<sup>e</sup> nome entre le début et la fin du règne de Pépi II<sup>221</sup>. En conséquence, les dirigeants des 9<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> nomes ont eu cette charge en premier, et celle-ci a continué à être exercée par les fonctionnaires de ces provinces. Néanmoins, elle a également été détenue par la suite par des dignitaires des 8<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> nomes de Haute Égypte. Par ailleurs, les nomarques du nome thébain ont également eu cette fonction<sup>222</sup>, mais leur datation n'est pas assez précise pour les replacer dans cette chronologie<sup>223</sup>.

L'examen de la répartition de ces hautes charges de l'administration centrale<sup>224</sup> est révélateur de la circulation du pouvoir entre les nomes concernés. En effet, les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> nomes sont parmi les premiers à avoir obtenu du pouvoir en Haute Égypte. Le nome d'Akhmim a acquis une influence à la Cour dès la fin de la V<sup>e</sup> dynastie<sup>225</sup> jusqu'au milieu du règne de Pépi II. À partir du début de la VI<sup>e</sup> dynastie jusqu'aux alentours du milieu du règne de Pépi II, l'élite du nome thinite a eu accès, sur volonté royale, aux plus hauts postes des bureaux centraux. Dès le règne de Pépi I<sup>er</sup>, une politique d'alliance avec l'élite du 8<sup>e</sup> nome de Haute Égypte a été initiée, en raison de l'importance d'Abydos, afin d'assurer le contrôle de la Haute Égypte<sup>226</sup>. Les élites provinciales du début de la VI<sup>e</sup> dynastie ont été associées aux affaires du royaume en lien avec l'installation d'une nouvelle dynastie; celle-ci s'étant effectuée dans un contexte troublé<sup>227</sup>. Il a été indispensable pour les premiers rois de cette dynastie de s'assurer le soutien des élites provinciales<sup>228</sup>, afin d'asseoir leur pouvoir et de répondre également à des objectifs fiscaux en favorisant l'accroissement des ressources du royaume<sup>229</sup>. La circulation du pouvoir s'est ensuite

220 Cf. *Ppiî-'nh-bri-ib* (N. KANAWATI, *The Cemetery of Meir I. The Tomb of Pepyankh the Middle*, ACE Reports 31, Oxford, 2012, pl. 75a-b, 76), *Ni-'nh-ppii(mriî-r')-km* (A.M. BLACKMAN, M.R. APTEB, *op. cit.*, pl. II-12) et *Ppiî-'nh/Hniî-km* (*ibid.*, pl. 37-40). S. Polet (*op. cit.*, p. 7(6), 15-16) considère que *Ppiî-'nh-bri-ib* aurait commencé sa carrière sous le règne de Pépi I<sup>er</sup>. En effet, plusieurs planches du sarcophage du propriétaire de la tombe D2 sont au nom de *Mriî-r-'nh-bri-ib*. Cf. A. KAMAL, *op. cit.*, p. 252-256. Selon la chronologie de S. Polet (*op. cit.*, p. 16), *Ni-'nh-ppii(mriî-r')-km* aurait vécu durant le règne de Mérenrê et au début de celui de Pépi II. Enfin, les récentes études tendent à prouver que *Ppiî-'nh/Hniî-km* aurait vécu entre le milieu et la fin du règne de Pépi II. Cf. A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 25-26; S. Polet, *op. cit.*, p. 16.

221 Cf. *Îbi* (N. KANAWATI, *Deir El-Gebrawi II. The Southern Cliff*, ACE Reports 25, Oxford, 2007, pl. 46, 51-52, 55-56, 74a; K. BAER, *op. cit.*, p. 56); *D'w / Šmzi* (N. de G. DAVIES, *op. cit.*, pl. 3-5, 9-10; K. BAER, *op. cit.*, p. 157);

*D'w* (N. de G. DAVIES, *op. cit.*, pl. II, K. BAER, *op. cit.*, p. 157).

222 Cf. *Wnis-'nh* (N. de G. DAVIES, « The Work of the Robb de Peyster Tytus Memorial Fund at Thebes », *B MMA* 13, n° 3, *Supplement: The Egyptian Expedition 1916-17*, 1918, fig. 34), *Îhii* (M. SALEH, *Three Old Kingdom Tombs at Thebes*, AVDAIK 14, Mayence, 1977, pl. 18) et *Hnti* (*ibid.*, pl. 6,3).

223 N. Kanawati (*Governmental Reforms in Old Kingdom Egypt*, Warminster, 1980, p. 132-142) a d'abord daté *Wnis-'nh* de la fin du règne de Pépi II, avant de le placer plus récemment entre la fin du règne de Têti et le début de celui de Pépi I (N. KANAWATI, *Akhmim in the Old Kingdom*, part I, *Chronology and Administration*, Sydney, 1992, p. 73).

224 Concernant les différents services centraux, cf. N. STRUDWICK, *The Administration of Egypt in the Old Kingdom. The Highest Titles and Their Holders*, Londres, New York, 1985, p. 176-299.

225 En effet, *Hm-mnw* (N. KANAWATI, *The Rock Tombs of El-Hawawish: The Cemetery of Akhmim* V, Sydney, 1985, fig. 6) et *Hziî-mnw* (*id.*, *The Rock Tombs of El-Hawawish: The Cemetery*

*of Akhmim* IV, Sydney, 1983, fig. 15), deux dignitaires datés de la fin de la V<sup>e</sup> dynastie (*ibid.*, p. 8-10; *id.*, *Akhmim in the Old Kingdom*, part I, *Chronology and Administration*, Sydney, 1992, p. 29-36, 202-203, 296), portent des titres qui manifestent un rattachement aux bureaux centraux. Cf. aussi J.C. MORENO GARCIA, « Deux familles de potentats provinciaux et les assises de leur pouvoir: Elkab et El-Hawawish sous la VI<sup>e</sup> dynastie », *RdE* 56, 2005, p. 112.

226 N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 87.

227 *Id.*, *Conspiracies in the Egyptian Palace: Unis to Pepy I*, New York, 2003, p. 147, 157-169, 177, 179-182; *id.*, « Deux conspirations contre Pépy I », *CdE* 56, 1981, p. 203-217.

228 J.C. MORENO GARCIA, « Introduction. Élités et États tributaires » in J.C. Moreno Garcia (éd.), *Élités et pouvoir en Égypte ancienne*, CRIPEL 28, Lille, 2009-2010, p. 39.

229 *Id.*, « Deux familles de potentats provinciaux et les assises de leur pouvoir: Elkab et El-Hawawish sous la VI<sup>e</sup> dynastie », *RdE* 56, 2005, p. 109.

faite au profit du 12<sup>e</sup> nome de Haute Égypte dès le début du règne de Pépi II, même si ce nome a peut-être eu une certaine influence plus tôt<sup>230</sup>. Meir a détenu un pouvoir important dès le règne de Mérenrê jusqu'à la fin du règne de Pépi II. Après Meir, c'est Coptos, qui devient, sous la VIII<sup>e</sup> dynastie, le principal relais de l'administration centrale en Haute Égypte<sup>231</sup>.

L'analyse des données relatives à la province de Meir permet de noter deux éléments caractéristiques de celle-ci : l'importance de ses liens avec les milieux centraux et la place du temple local sur lequel s'appuyaient les élites du nome. Si l'étendue des réseaux d'influence des deux vizirs inhumés à Meir a contribué à augmenter leur pouvoir, c'est surtout l'appartenance de certains des membres de leur entourage à d'autres réseaux qui a été déterminante dans ce processus. Ces deux dignitaires étaient non seulement intégrés à la structure administrative de l'État en raison de leurs charges, mais ils étaient également reliés à la capitale par l'intermédiaire de membres de leurs réseaux rattachés à l'administration palatine et ayant des contacts à la Cour.

Les plus hauts dignitaires de Meir, qui étaient des fonctionnaires polyvalents, ont également comme particularité d'avoir eu des responsabilités aux niveaux supra-provincial et provincial<sup>232</sup>. La présence de directeurs de Haute Égypte à Meir renvoie à une politique de déconcentration, qui s'accroît dans la deuxième moitié de la VI<sup>e</sup> dynastie. Le concept moderne de déconcentration<sup>233</sup> « consiste à conférer des pouvoirs aux agents locaux du pouvoir central »<sup>234</sup> dans le cadre d'un État centralisé. Le processus est à l'œuvre bien avant la VI<sup>e</sup> dynastie, sous la forme d'agents locaux<sup>235</sup>, mais il s'amplifie tout au long de cette dynastie. La déconcentration probable de bureaux en lien avec le processus de perception des taxes à Meir et le rôle de centralisation des ressources joué par ce nome vont dans le même sens. La présence de l'État en province s'est plutôt manifestée par le contrôle de plusieurs centres clés<sup>236</sup> et par le biais d'autorités nommées par le roi et exerçant des fonctions supra-provinciales, que par une gestion stricte et systématique des provinces<sup>237</sup>.

<sup>230</sup> *Hnw*, qui est daté entre la fin de la V<sup>e</sup> et le début de la VI<sup>e</sup> dynastie, a été inhumé dans une tombe située près de la zone nord d'une carrière se trouvant au sud d'El-Ma'abda. Cf. D. KURTH *et al.*, *Zur Archäologie des 12. oberägyptischen Gaus. Berichte über Zwei Surveys der Jahre 1980 und 1981*, GOF 16, Wiesbaden, 1987, p. 133-185.

<sup>231</sup> J.-L. DE CENIVAL, « Comptes rendus », *RdE* 20, 1968, p. 185. En effet, sous la VIII<sup>e</sup> dynastie, seuls les dignitaires du nome coptite peuvent accéder à la direction de la Haute Égypte en province. Le titre *imi-r šm'* est mentionné dans les décrets royaux de Coptos émis par le roi Néferkaouhor à l'attention de *šm'z'i* (décret L : *Urk.* I, 296.2-3, 296.14; décret I : H. GOEDICKE, *op. cit.*, décret I, p. 175, fig. 18; décret [O] : *Urk.* I, 299.10; décret M : *Urk.* I, 300.14-15; décret [Q] : *Urk.* 300.7.8) et de son fils *Idi* (décret I : H. GOEDICKE, *op. cit.*, décret I, p. 175, fig. 18; décret O : *Urk.* 299.6-7;

décret M : *Urk.* I, 300.16-18; décret Q : *Urk.* 300.4; décret [N] : *Urk.* I, 301.18).

<sup>232</sup> Bien que leur pouvoir dépassait le cadre du nome, ils étaient également les plus hautes autorités du nome. La présence du titre *z'sp't* dans les réseaux de dépendance de ces hauts fonctionnaires témoigne de leur intervention au niveau provincial. Pour un point de vue différent, cf. E. MARTIN-PARDEY, « Richten im Alten Reich und die sr-Beamten » in B.M. Bryan, D. Lorton (éd.), *Essays in Egyptology in Honor of Hans Goedicke*, San Antonio, 1994, p. 160.

<sup>233</sup> Cf. la définition du terme de déconcentration dans les États modernes : P. PACTET, *Institutions politiques et Droit constitutionnel*, Paris, Milan, Barcelone, Bonn, 1983, 1992 (11<sup>e</sup> édition), p. 49.

<sup>234</sup> C. ROIG, « Théorie et réalité de la décentralisation », *Revue française de science politique* 3, 16<sup>e</sup> année, 1966, p. 449.

<sup>235</sup> Sous la V<sup>e</sup> dynastie, l'augmentation des attestations du titre *rh nzwt* en pro-

vince indique la présence d'agents locaux. Cf. E. MARTINET, *op. cit.*, p. 166-171.

<sup>236</sup> Chr.J. EYRE, « Pouvoir central et pouvoirs locaux : problèmes historiographiques et méthodologiques » in B. Menu (éd.), *Égypte pharaonique : déconcentration, cosmopolitisme*, Méditerranées 24, Paris, 2000, p. 71; N. KANAWATI, « The Memphite Control of Upper Egypt During the Old Kingdom: The Cases of Edfu, Abydos, and Akhmim » in L. Evans (éd.), *Ancient Memphis. "Enduring is the Perfection"*, *Proceedings of the International Conference Held at Macquarie University, Sydney on August 14-15, 2008*, OLA 214, Louvain, Paris, Walpole, 2012, p. 237-252.

<sup>237</sup> En effet, les *hriw-tp 'j (n) sp3t/n X* n'étaient pas les seuls à intervenir dans l'administration provinciale, et ils ne sont en fait attestés que dans un nombre limité de nomes (noms 2, 4, 6, 7, 8, 9, 12, 14 et 15 de Haute Égypte). Cf. E. MARTINET, *op. cit.*, p. 179-183.

L'analyse de la répartition de certaines hautes charges en lien avec l'administration centrale attribuées à des provinciaux sous la VI<sup>e</sup> dynastie permet de mettre en évidence une politique de *divide et impera*. L'équilibre était difficile à faire tenir entre les ambitions de la royauté et l'accès à un haut rang des autorités provinciales. Durant la VI<sup>e</sup> dynastie, l'attribution de certaines charges à des familles de différents nomes est un des aspects essentiels de la recherche de cet équilibre, permettant à la royauté de s'appuyer tour à tour sur des familles originaires de différents nomes, afin d'éviter qu'elles ne gardent ces privilèges pendant trop longtemps et d'assurer la stabilité de l'État. Le transfert délibéré de ces charges est révélateur de l'existence d'un déplacement du pouvoir entre un certain nombre de provinces sélectionnées par la monarchie.

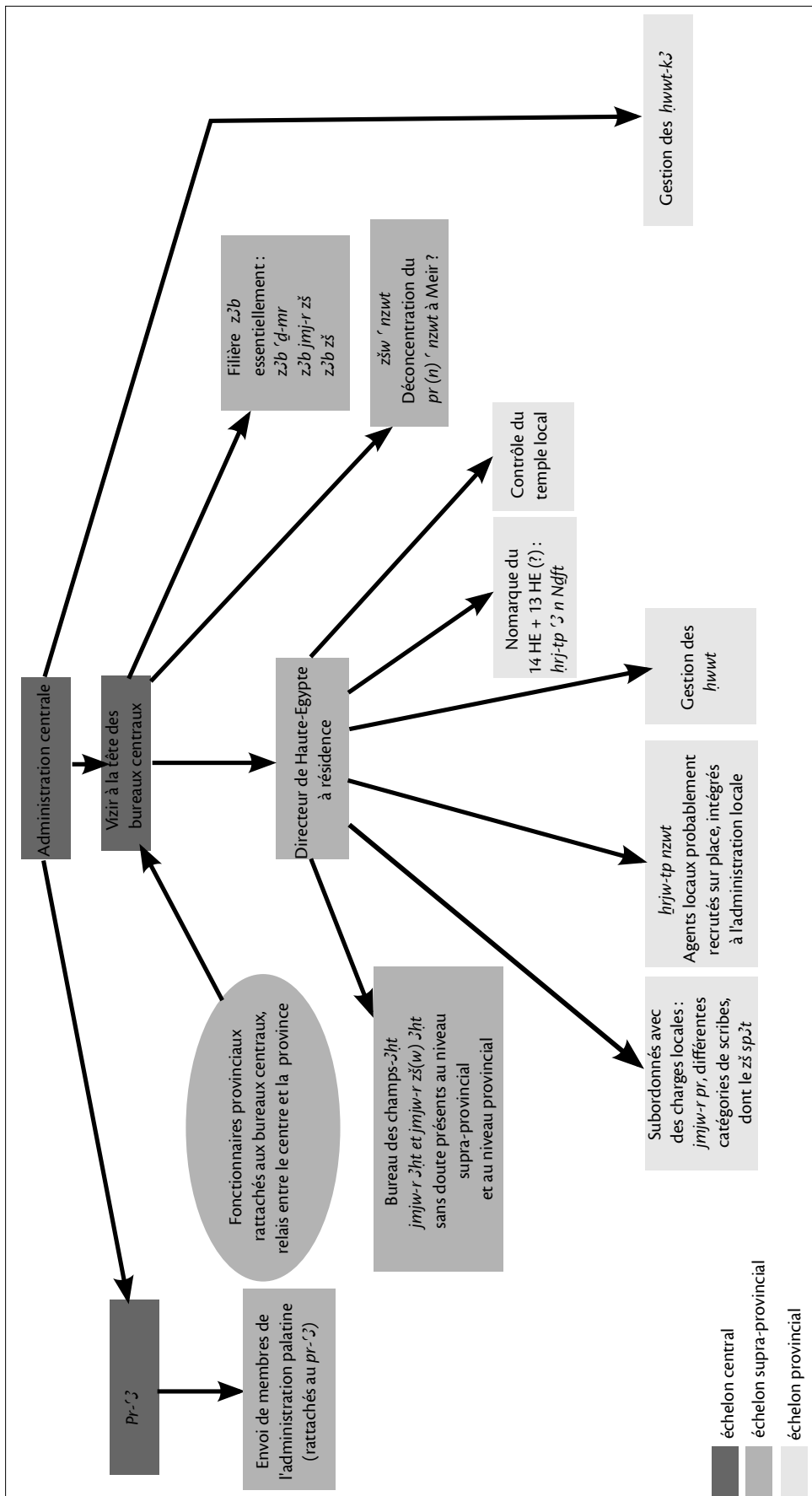


Fig. 1. Organigramme reconstituant la structure administrative du 14<sup>e</sup> nome de Haute Égypte (Meir) sous la VI<sup>e</sup> dynastie (hypotheses).